

Vers une plateforme nationale et territoriale de l'éducation artistique et culturelle

Agir par la ressource, démultiplier par la coopération

Contribution de Christine Bolze,
en complicité avec le
Collectif « Pour l'éducation par l'art »

pourleac@orange.fr

Avril 2017

Pourquoi cette contribution produite au sein du Collectif « Pour l'éducation par l'art » ?

Le Collectif "Pour l'éducation, par l'art", s'est rassemblé en octobre 2012 pour participer au débat public sur le *Plan national d'éducation artistique et culturelle* prévu par le Président de la République. Il fonctionne sur le mode de la cooptation.

Il est né de la production d'un texte plaidoyer pour une éducation à l'art et par l'art, énonçant les conditions du succès de l'éducation artistique et culturelle.

D'abord la pratique artistique et culturelle qui doit être au cœur des processus et des dispositifs mis en œuvre, à tous les âges.

Le rapport aux œuvres est la seconde nécessité.

Une appropriation, individuelle et collective, des expériences réalisées est la troisième condition du succès.

L'aventure artistique, que ce soit celle des enfants eux-mêmes ou celle des artistes qu'ils rencontrent avec leurs enseignants, est un point de départ formidable pour des apprentissages techniques, des réflexions philosophiques, esthétiques, historiques...

Le collectif a organisé un Forum à l'ENSATT (Ecole Nationale Supérieure des Arts et Techniques du Spectacle) à Lyon, un Colloque au Sénat et a contribué à des colloques, des rencontres, des séminaires, une université d'été, indépendamment de la production propre de ses membres sous forme de communications, d'articles et d'ouvrages.

Un blog rend compte de ses actions : www.educationparlart.com

La présente contribution d'avril 2017, voudrait apporter quelques réflexions et propositions pour faciliter la projection d'un chantier plusieurs fois réclamé et toujours repoussé : la collecte et le partage des ressources utiles aux professionnels de l'éducation artistique et culturelle et l'animation du réseau des acteurs concernés.

Les ressources inquiètent : elles désignent un puits sans fond, et pourtant chacun sait combien la connaissance de la bonne information au bon moment dynamise l'envie d'agir, c'est à dire la réflexion et l'action.

Notre contribution jette les prémices moins d'un *Pôle national de ressources* que celles d'un groupe de lieux ressources liés les uns aux autres, coopérant à différents échelons du territoire.

Le Collectif « Pour l'éducation, par l'art » :

Marie-Christine Bordeaux, Jean-Gabriel Carasso, Pascal Collin, Jean-Pierre Daniel, François Deschamps, Alain Kerlan, Geneviève Lefaure, Jean-Claude Lallias, Philippe Meirieu, Claire Ranou, Robin Renucci, Marie Stutz, Emmanuel Wallon, Jean-Marc Lauret, Christine Bolze.

Automne 2016

« Dans le cadre de la mise en place du « plan national » pour l'éducation artistique et culturelle qui se développe dans notre pays depuis 5 ans, une des questions débattues se trouve être la perspective d'un « pôle national de référence » (aussi appelé « observatoire » ou « centre de ressources »...)

Alors que se développent, se diversifient et se décentralisent la plupart des projets, des actions et des acteurs de l'éducation à l'art et par l'art, pour donner force et cohérence à cette ambition nationale, et pour accompagner le développement des politiques territoriales, il nous semble pertinent d'envisager la mise en œuvre d'une telle proposition.

A condition d'en préciser le sens, la nature et les fonctions.

Deux exemples historiques font référence :

- à la Libération, compte tenu du développement des mouvements d'éducation populaire, fut créé l'INJEP (Institut National la Jeunesse et de de l'Éducation Populaire), qui a permis à de très nombreuses associations de trouver un espace de travail commun, d'échanges, de réflexions, de formation... Outil de développement et de coordination particulièrement efficace.
- dans les années 80, alors que se développait la prise en charge des politiques culturelles par les collectivités territoriales, René Rizzardo et Augustin Girard ont mis en place l'Observatoire des politiques culturelles, à Grenoble. Cet outil de recherche, de formation, d'évaluation, d'accompagnement... s'est avéré essentiel dans le développement et la cohérence des politiques locales au fil des décennies.
- De 2000 à 2002, le Plan (dit "de cinq ans") pour les arts et la culture à l'école lancé par Jack Lang (alors ministre de l'Éducation) et Catherine Tasca (ministre de la Culture) s'appuyait sur une Mission de l'éducation artistique et de l'action culturelle reliée à un réseau de pôles régionaux d'éducation artistique et culturelle (PREAC).

S'agissant de l'éducation artistique et culturelle (EAC), vaste mouvement prioritaire engagé depuis plusieurs années et qui concerne désormais de très nombreux acteurs, nous pensons qu'il serait utile et efficace d'envisager un outil national dans le même esprit, que nous désignons (pour l'instant) sous les termes « pôle national de références » ou « observatoire ».

Derrière ces appellations, chacun projette pour l'instant des images et des perspectives variées et souvent complémentaires : lieu d'évaluation, de ressources, de formation, portail numérique, base audio-visuelle, éditions, colloques, relations internationales, aide à la mise en place de projets territoriaux, valorisation des expériences innovantes...

Concernant la mise œuvre de ce projet, de nombreuses questions pratiques se posent : Quelle forme ? Quelle structure ? Quel fonctionnement ? Quelles missions ? Quels financements ?...

Parce que nous souhaitons faire avancer concrètement cette proposition, en préciser le sens, les actions et les modalités possibles, le Collectif « Pour l'éducation, par l'art » a proposé que soit menée une première étude de faisabilité sur ce projet.

Collectif Pour l'éducation, par l'art.

Tel est l'objet des pages qui suivent.

Ce travail ne prétend à aucune exhaustivité, il se veut prospectif et éclairant sur les enjeux et conditions concrètes de mise en œuvre d'un tel projet. »

La méthode :

1/Elaboration de l'hypothèse générale avec le collectif : Penser l'organisation d'une *fonction-res-source* en Education artistique et culturelle à partir de l'identification des besoins et concevoir un système d'information à partir du-des territoire-s.

Echanges critiques du collectif à différentes étapes de l'avancée de l'étude.

2/ Entretiens, lectures et analyses de multiples points-de-vue et expériences (cf liste des personnes rencontrées et bibliographie sélective en annexes)

3/ Rédaction de la présente contribution

Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont donné de leur temps et partagé leur expérience avec moi pour contribuer à cette réflexion.

Christine Bolze

SOMMAIRE

Introduction	6
• L'éducation artistique et culturelle, une priorité.	6
• L'éducation artistique et culturelle : une géographie en archipel	7
• Un besoin de coordination : l'idée d'un pôle national de référence	9
I - Typologie des ressources	11
• Des ressources pratiques	11
• Des ressources scientifiques	12
• Des ressources chiffrées, des statistiques.	15
II - La galaxie des lieux ressources	19
• Lieux ressources	19
III - Regard sur les analyses et préconisations récemment publiées	20
• Rapport de Françoise Cartron	20
• Rapport de Sandrine Doucet	21
• Etude pour un portail interministériel de l'EAC	23
• Etude en Rhône-Alpes d'un projet de Plateforme numérique régionale pour l'éducation artistique et culturelle	24
• Actes de la Journée d'étude de la Fondation Jean Jaurès	25
• Consultation sur l'éducation artistique et culturelle / Rapport de Jérôme Bouet	26
• Rapport IGAC et IGEN 2012 « État des lieux des dispositifs de l'EAC »	26
• Synthèse de la 1ère université de l'EAC.	27
• Journée nationale de formation sur le parcours EAC, 2015.	27
IV - Vers des Plateformes nationale et territoriales de l'EAC	28
• Fonctions ressources	29
• Plateformes	31
-> Fonction 1 : une Plateforme nationale	32
-> Fonction 2 : des Plateformes régionales numériques	34
-> Fonction 3 : états chiffrés	35
• Scénarios	36
Conclusion	37
Annexes	39
• Bibliographie sélective	39
• Entretiens (novembre 2016-avril 2017)	44
• Sigles - abréviations	45

INTRODUCTION

• *L'éducation artistique et culturelle, une priorité.*

Qu'elle soit développée en milieux scolaires ou éducatifs, ou bien projetée tout au long de la vie, l'EAC est apparue au fil des quatre à cinq dernières décennies comme une incontournable réponse à de nombreuses questions posées tant par les militants inventifs et convaincus du potentiel roboratif de l'action artistique que par les observateurs attentifs aux limites de la démocratisation culturelle. Réponse également aux questions de très nombreux enseignants, pédagogues, éducateurs, parents, sur le nécessaire développement de la pratique et de la connaissance des arts pour les enfants d'aujourd'hui.

Réponse enfin aux enjeux de la démocratisation scolaire, citoyenne, et au constat de la persistance voire de l'aggravation des inégalités sociales, économiques, culturelles, territoriales qui impactent la jeunesse.

Inscrite systématiquement depuis 2007 dans les décrets successifs de nomination des ministres de l'Education Nationale et de la Culture, située au premier plan de leurs attributions, l'EAC est devenue une priorité visible de l'Etat et de nombreuses collectivités territoriales.

Un ensemble de textes¹ législatifs et réglementaires parus ces dernières années ont affirmé le rôle que le législateur reconnaît à l'art et à la culture tant pour la formation du citoyen que pour l'expression de ses « droits culturels ».

L'Etat et les collectivités territoriales partagent désormais les responsabilités et les compétences quant à la mise en œuvre de ces droits.

Quiconque s'intéresse à l'éducation artistique, saisit combien elle peut servir le développement de l'enfant et du citoyen. La députée Sandrine Doucet² l'a rappelé il y a à peine quelques semaines : « *La démarche artistique renouvelle, c'est indiscutable, la relation pédagogique. Elle offre une nouvelle opportunité de développement et de réalisation, une autre façon également d'appréhender la notion de culture, d'aimer ce qui fait le commun d'une nation. Le choix de l'éducation à l'art et par l'art est donc celui d'une société qui fabrique du sens partagé autour de valeurs immatérielles. Le choix d'une Ecole de la République qui offre une alternative aux valeurs consuméristes et individualistes. Le projet d'une nation qui compose son unité dans la diversité en donnant à chaque enfant la chance d'éveiller sa part sensible, de nourrir son imaginaire pour s'émanciper grâce à tous ses talents. Pour préparer l'avenir, l'éducation artistique et culturelle est bien un atout qui aide à grandir et à vivre ensemble.* »

¹ Voir bibliographie

² Sandrine Doucet, députée de la Gironde, auteure du rapport au Premier ministre « Les territoires de l'éducation artistique et culturelle » - janvier 2017. (p 9-10)

La voix de Maguy Marin³ au Théâtre de la Colline en décembre 2014 transmettait magnifiquement cette même conviction : « *Mettre l'Art au cœur de l'enseignement des enfants et des jeunes est essentiel pour les aider à se dégager de l'idée martelée d'une préfiguration du monde. L'Art n'est pas une discipline. Enseigner les arts n'est pas un dressage mais un « toucher des choses » menant à une meilleure connaissance du monde et de soi-même.*

Qui suis-je ? Est une question que les êtres humains se posent depuis la nuit des temps. C'est une question essentielle pour tout un chacun qui se déploie dès l'enfance. Et qui prend une couleur singulière à travers l'acte poétique pour tous les créateurs et interprètes de disciplines littéraires ou artistiques.

Aiguiser les sens et les réflexions de cette question pour pouvoir dire comment est-ce que je perçois le monde, pour que pas à pas, se révèle un processus, un cheminement qui met dans la position du chercheur, de l'explorateur, conséquence de tâtonnements, d'hésitations, de questions à résoudre du mieux possible.

De quelles couleurs, formes, sons ou mots ai-je besoin pour donner vie à cette vision, et à travers elle, exprimer qui je suis ? Comment cette vision même change-t-elle mon identité, mon approche du savoir, mon système de valeurs ?

Ce questionnement par l'Art entame un commencement qui me définit déjà, me fait connaître à moi-même, me représente. Je suis auteur de ce premier jet. Je peux le transformer, le déformer pour arriver à une 2^{ème} esquisse, que je pourrais retravailler pour lui donner une 3^{ème} forme, et ainsi de suite, faire, refaire, défaire.

Sans cesse, apprendre qu'il faudra encore et encore choisir entre faire une chose ou une autre par un processus d'élimination, une série de décisions, de tergiversations qui demande une pause, un arrêt, un moment de réflexion. Un travail d'archéologie qui oblige à creuser, à chercher, pousse à s'intéresser aux influences qui construisent la pensée, et dans ces influences qui me constituent, quelles sont celles que je retiens, que je repousse ?

Cela oblige à faire connaissance avec soi-même comme s'il s'agissait de quelqu'un d'autre, à se distancier. A se voir comme un autre. A se situer en autre parmi les autres en découvrant que d'autres, avant moi, avaient déjà fait ce qu'il me semblait avoir découvert par moi-même. En m'exilant de moi-même, en acceptant de me déplacer, je découvre d'autres mondes que j'ignore, d'autres manières de faire, une multiplicité d'actes déjà faits et refaits, des gestes et des gestes séculiers, des démarches que je ne re-connaiss pas encore, parce que je ne les connais pas encore. »

• **L'éducation artistique et culturelle : une géographie en archipel**

La plus grande difficulté d'élargissement des politiques et des projets d'éducation artistique est liée à la diversité, à la quantité et à la multiplicité des personnes, des territoires, des situations intéressées. La représentation de ce qu'est un « projet » ou celle de ses objectifs, varie d'un acteur à un autre, d'un territoire à un autre. Certains projets se réalisent sans moyens financiers, d'autres bénéficient d'attributions financières plus ou moins importantes et parfois conséquentes. Pas de règle générale, pas de modèle, des initiatives isolées, éphémères, ici et là cependant, des dispositifs construits, additionnés, voire superposés, au fil du temps.

³ Maguy Marin http://www.dailymotion.com/video/x2cetvo_maguy-marin-appel-du-10-decembre-2014_news

Des réformes nombreuses

Le « Parcours d'éducation artistique et culturelle » et la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, via les « Projets éducatifs de territoire » dessinent progressivement un nouveau paysage des politiques éducatives locales.

Les réformes territoriales transforment l'organisation et la répartition des responsabilités : fusion des régions, remodelage de départements, apparition de métropoles aux formats divers, élargissement ou fusion d'intercommunalités ou de communes.

Les changements sont importants, les résistances encore nombreuses, l'éventail des personnes impactées élevé, tant du côté des usagers (habitants, familles, enfants, élèves), que du côté des professionnels (enseignants-animateurs-artistes-médiateurs culturels).

Les dispositifs anciens et nouveaux se côtoient, disparaissent, se transforment. La durée de vie de ces dispositifs et même des politiques locales est réduite, au rythme des alternances électorales et au rythme des prises de compétences que les collectivités territoriales intègrent lentement et de manières inégales.

Si l'ambition de la généralisation des « parcours » est affirmée et s'il s'en expérimente en bien des collectivités, nul n'est capable de dresser, deux ans après leur lancement, un bilan ou une cartographie. Comment sont-ils organisés ? Combien de jeunes y sont inscrits ? Combien de parcours sont proposés ? Quels financements y sont consacrés ?

Des cultures multiples

Les lieux et les temps de l'éducation artistique et culturelle se développent sur tous les espaces de vie éducative et de loisirs de l'enfant ou du jeune, rassemblant autour d'eux des adultes venus d'horizons multiples. Les institutions, les organismes, les structures et les professionnels doivent ainsi travailler ensemble au nom de la cohérence et de la complémentarité indispensables à la bonne intelligence des projets, sans oublier d'associer les jeunes et leurs familles.

Ainsi se côtoient :

- Les métiers de l'enseignement et de l'éducation, les métiers des arts et de la culture, les métiers de l'animation et des loisirs, des bénévoles,
- Des agents des collectivités, des professionnels indépendants, des salariés aux statuts pérennes ou très précaires.

Leurs contingences, règles, contraintes professionnelles ne sont pas homogènes.

Ils n'ont pas de hiérarchie commune. Chacun se fabrique ses représentations de la culture professionnelle de l'autre.

Des démarches différentes

Chacun de ces professionnels conçoit les projets du point de vue de sa culture de métier : enseignement, éducation, loisirs, éveil, divertissement, dépaysement, jeu, expérience, etc. A chacun son cadre de référence, ses objectifs mais les univers demeurent proches. L'éducation artistique et culturelle, au carrefour de ces pratiques, hérite d'un vocabulaire flottant qui ne réfère pas aux mêmes réalités pour tous : Enseignement artistique ou éducation artistique ? Artiste pédagogue ou enseignant artistique ? Éducation à l'art ou éducation par l'art ? Expérience artistique et conduite esthétique ou esthésique ?

L'expression « *les trois pôles de l'EAC* » valide l'intérêt d'offrir aux jeunes une triple approche de l'art en mobilisant trois registres des facultés humaines : la perception, la pratique, la discussion (réflexion). La formulation de ces trois registres, explicitée en 2000 par Jean-Gabriel Carasso⁴, reprise dans la circulaire interministérielle de février 2005⁵ (« Plan de relance de l'EAC »), n'est pas stabilisée. Acquis pour les deux premiers registres (celui de la rencontre des œuvres et des artistes, et celui de la pratique), le troisième registre (ou pôle) a vu sa formulation varier souvent : d'abord permettant *l'analyse des œuvres et (la) mise en relation avec les autres champs du savoir*⁶, il s'est confondu avec *l'histoire des arts*⁷, avec *l'enseignement*⁸, a été présenté comme le facteur de *développement d'une culture personnelle*⁹... C'est le registre le moins mobilisé dans les projets.

Des ressources concrètes et dispersées

L'État, certaines collectivités, des agences de développement culturel régionales ou départementales, des PREAC, des structures culturelles, des rectorats, des structures de l'éducation populaire etc., produisent des ressources diverses : comptes-rendus, bilans, analyses, outils, guides de l'EAC. Ces données circulent trop peu, elles sont fragmentées, ne sont pas mises à jour, pas recensées, pas coordonnées... Elles sont le fait d'initiatives ponctuelles, répondent à des besoins localisés. Pour l'essentiel, elles se perdent.

• Un besoin de coordination : l'idée d'un pôle national de référence

Dans ce contexte est née l'idée qu'une politique nationale et décentralisée de développement de l'éducation artistique et culturelle gagnerait en efficacité, en cohérence et en lisibilité si elle bénéficiait d'un espace et d'un outil dédiés tout à la fois à ce qu'elle produit et à ses processus de production, un outil qui synthétiserait et réfléchirait l'actualité des connaissances en EAC et la rendrait accessible aux acteurs intéressés. En différents lieux, cet outil a été appelé *Pôle national de réfé-*

⁴ *Théâtre, éducation, jeunes publics : un combat peut en cacher deux autres*. Éditions Lansman

⁵ Circulaire interministérielle du 3 février 2005 : « *Orientations sur la politique d'éducation artistique et culturelle des ministères de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la culture et de la communication* ». (Renaud Donnedieu de Vabres et François Fillon)
« Elle (l'EAC) associe le rapport direct aux œuvres, leur analyse et leur mise en relation avec les autres champs du savoir, ainsi que l'initiation à la pratique effective d'un art. »

⁶ Circulaire du 3 février 2005

⁷ Rapport Eric Gross. *Un enjeu reformulé, une responsabilité devenue commune*. 14 décembre 2007. (p.9)
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2007/63/7/rapport-Gross-arts-et-culture_21637.pdf

⁸ Aurélie Filippetti, Sénat 23 juin 2014 « L'éducation artistique et culturelle n'a de sens que comprise dans un parcours, c'est à dire dans la durée. (...) Ce n'est pas une action ponctuelle. Mais plutôt un engagement au long cours, un processus qui repose sur trois piliers : l'enseignement, la rencontre avec les œuvres et la pratique artistique et culturelle. »

⁹ Feuille de route interministérielle du 2 février 2015

*rence*¹⁰ pour l'éducation artistique et culturelle. Il pourrait être désigné sous d'autres termes : « Observatoire », « Centre de ressources... »

Avant de le nommer, exerçons-nous à préciser une typologie des ressources attendues par les nombreux acteurs et partenaires de l'EAC que nous avons rencontrés.

¹⁰ CF : *Synthèse de l'Université de l'EAC* de septembre 2014 à La Chartreuse de Villeneuve lez Avignon.

CF : Synthèse des débats et énoncés des propositions par Jean-Paul Ciret, Séminaire de septembre 2016 - Fondation Jean Jaurès.

CF : Plan national de formation - dossier documentaire. MCC et MENSER, 14 décembre 2015 - Musée national de l'histoire de l'immigration.

I - TYPOLOGIE DES RESSOURCES

Nous identifions trois types de ressources principales et complémentaires :

- *Ressources pratiques* pour les acteurs qui portent et réalisent les projets sur le terrain,
- *Ressources scientifiques* issues de la mobilisation des enseignants-chercheurs et des étudiants doctorants et master 2,
- *Ressources statistiques* reflétant un état des lieux chiffré.

Les trois types de ressources sont présentés ci-dessous à partir :

- des professionnels destinataires,
- des contenus de ces ressources.

• *Des ressources pratiques*

Destinataires de ces ressources

Ce type de ressources intéresse prioritairement les *acteurs de terrain*. Ceux qui élaborent et conduisent les projets. Ils sont de loin les plus nombreux et sont répartis sur tout le territoire national.

Concrètement ce sont :

- Les opérateurs de projets : artistes, médiateurs culturels et éducatifs, enseignants, animateurs qui dans des cadres variés conduisent des actions d'éducation artistique et culturelle, longues ou courtes, simples ou complexes, seuls ou avec des partenaires, etc.
- Les personnels encadrant, décideurs, financeurs, chefs de services ou d'équipes, directeurs d'établissements éducatifs ou culturels, inspecteurs, conseillers, etc.
- Les associations professionnelles dont une partie de l'activité et des préoccupations est dédiée à l'EAC : établissements publics et associations nationales, agences régionales et départementales de développement culturel, réseaux professionnels, associations d'élus, etc.

Sont aussi demandeurs : des étudiants, des chercheurs, des journalistes s'intéressant aux projets de territoire.

Description des ressources pratiques

Elles répondent et suivent les besoins des utilisateurs.

Les ressources pratiques sont constituées à la fois d'informations, de formations, d'accompagnements méthodologiques et d'outils pédagogiques.

Les demandes sont très souvent d'abord opérationnelles : élaborer des projets, connaître les réseaux, repérer des projets réussis, piocher des idées, identifier des partenaires, savoir comment financer les projets, rencontrer la bonne personne, se faire aider pour identifier ou recruter un artiste etc.

Les besoins relèvent de l'accès à des informations circulant en dehors du territoire d'action parcouru : trouver une formation, un colloque, un texte ou un rapport officiel, trouver des ressources (de préférence en ligne), s'orienter vers un expert, identifier des relais, besoin d'être conforté ou de faire connaître et reconnaître ses propres projets, les confronter à d'autres etc.

On note par ailleurs des besoins non techniques : besoin de comprendre mieux les cadres d'action de l'éducation à l'art et par l'art. Savoir analyser le contexte territorial, partenarial, les besoins des publics (jeunes, enfants, élèves). Trouver les arguments d'une réflexion sur les enjeux de l'EAC, en connaître la sémantique, se nourrir d'apports théoriques, de réflexion, être en mesure d'interroger et d'évaluer son travail, son activité, prendre du recul.

Besoins encore de se former pour mieux dialoguer avec les élus, mieux convaincre ses partenaires, mieux collaborer avec les familles, mieux associer les jeunes.

Gagner en compétences de compréhension des enjeux, savoir les formuler, les dire, acquérir une puissance de conviction et d'engagement.

Besoins enfin de clarifier, domaine par domaine, les apports spécifiques de chaque secteur artistique. Cette connaissance permet de fixer des objectifs prioritaires et ciblés dans les actions et projets, et notamment de travailler les liens entre les apprentissages disciplinaires scolaires les plus conséquents en nombre d'heures, avec les contenus et démarches artistiques.

• *Des ressources scientifiques*

Les ressources scientifiques constituent un volet d'analyses et d'observations capables de nourrir à tous niveaux, les pratiques professionnelles.

La ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, en avait fait l'annonce dès septembre 2013 : « *La recherche est indispensable pour nourrir à moyen terme la formation des acteurs, alimenter leur capacité d'innovation, objectiver les résultats et les effets des actions menées ainsi que pour identifier les conditions de réussite* »¹¹

La charte pour l'EAC publiée par le Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle en juillet 2016 en fait l'objet de son 10ème et dernier article : « *Le développement de l'éducation artistique et culturelle doit faire l'objet de travaux de recherche et d'évaluation permettant de cerner l'impact des actions, d'en améliorer la qualité et d'encourager les démarches innovantes* »¹²

Les politiques publiques ne se sont pas encore réellement appliquées à fédérer les compétences scientifiques mobilisables en matière de recherche sur l'éducation artistique et culturelle. L'intention est là.

Les ressources scientifiques sont produites par des universitaires, enseignants chercheurs et leurs laboratoires, leurs étudiants doctorants, ou master 2 éducation ou développement culturel. C'est

¹¹ Aurélie. Filippetti. *Un grand projet pour l'éducation artistique et culturelle : une priorité pour la jeunesse*. Conférence de presse de la ministre de la Culture et de la Communication. Paris : ministère de la Culture et de la communication, 16 septembre 2013.

¹² Charte pour l'éducation artistique et culturelle à l'initiative du Haut Conseil de l'éducation artistique et culturelle. Juillet 2016.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/07 - juillet/15/1/Charte_EAC_608151.PDF

tout particulièrement cette offre ou cette opportunité de ressources que nous préconisons de développer et d'organiser.

Elle ne viendrait pas se substituer aux rapports, évaluations, diagnostics produits par les services d'inspection ou d'étude des ministères, elle les compléterait dans le cadres d'analyses de territoire et de pratiques professionnelles de l'EAC, elle compléterait les travaux diligentés par les agences déléguées des collectivités ou encore par des consultants généralement choisis via des marchés publics et des appels à projet.

Destinataires de ces ressources.

Ces ressources intéresse tous les acteurs. Bien sûr les décideurs, les élus, les bailleurs de fonds, les administrateurs de plans territoriaux, de politiques nationales et locales.

Elles contribuent à l'évaluation, ouvrent à la délibération sur les valeurs.

Elles intéressent aussi les opérateurs dans la mesure où elles traitent des problématiques auxquelles ils se confrontent.

Beaucoup disent manquer de temps pour ces lectures de fond qu'ils jugent cependant nécessaires. La plupart ignorent l'existence même de ces ressources.

Ces ressources scientifiques sont enfin reversées au débat des enseignants, éducateurs, artistes lors des rencontres professionnelles et des formations, participent au renouvellement des pratiques : elles permettent de « lever la tête du guidon », de « sortir des routines », disent-ils.

Description des ressources scientifiques

De multiples travaux de recherche sont produits : des rapports, des études en version intégrale ou synthétisée. Avec de plus en plus l'usage de l'image : des capsules vidéo et des films plus longs. Certains sont communiqués à l'occasion de rencontres, de colloques, d'autres par des articles, ou des entretiens pour des média sur papier, numériques etc.

Les chercheurs conduisent des *recherches documentaires* à partir d'analyses de la littérature scientifique ou pédagogique autour d'une question, de monographies, de comparatifs, d'inventaires, de bibliographies. Ils mènent des *recherches action*, à partir d'observations de situations et d'échanges de pratiques professionnelles, avec et entre des acteurs de terrain. Ils conduisent des études convoquant une problématique institutionnelle, professionnelle arrêtée par un commanditaire. Ils produisent des évaluations, des recherches quantitatives, qualitatives destinées à décrypter un projet, un dispositif, une politique, des pratiques, des budgets etc.

Les porteurs de projets s'attachent à rédiger les bilans et à constituer des « traces » archives ou mémoires de leurs projets. Ils sont rarement à l'initiative de la commande d'études, n'en ont généralement pas la maîtrise financière.

Les travaux les plus couramment réalisés portent sur l'évaluation d'un dispositif innovant pour lequel l'investissement financier et humain est élevé. Les commandes sont alors le fait d'institutions culturelles inscrites dans ces processus d'innovation, de réflexivité et de développement. Les études servent leur image tout en affirmant leur contribution à une réflexion profitable à tous.

C'est le cas par exemple de *Demos* (Philharmonie de Paris), sur lequel les premières enquêtes ont été conduites en 2014 par une équipe de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), d'une part, par l'Observatoire des politiques culturelles (OPC), d'autre part : « *Le projet Démos se construit depuis 2010 de manière expérimentale, questionnant sans cesse son objet, sa*

démarche et ses méthodes. Pour cela, Démos confie à des équipes indépendantes des travaux d'évaluation et de recherche mesurant les effets du projet et accompagnant les évolutions du dispositif.¹³ »

C'est le cas aussi de *L'opéra à l'école* (Opéra de Lyon) « L'implantation et le développement difficile de « L'Opéra à l'école » à l'école primaire permettent d'élaborer un questionnement de notre point de vue utile pour d'autres projets artistiques quelle qu'en soit l'envergure.¹⁴ »

Nombre de ces projets ambitieux bénéficient du soutien de fondations qui intègrent au cahier des charges de l'opérateur une obligation d'évaluation. C'est ainsi que l'association *Hérault Musique et Danse*, soutenue par la Fondation de France, a sollicité le laboratoire *Education, cultures et politiques* sous la direction d'Alain Kerlan¹⁵, afin d'analyser les effets du dispositif *classe culturelle* d'un collège de Montpellier (2010-2014). Cette étude a donné lieu à des rapports, un documentaire, un ouvrage, des articles, des conférences.

Les commandes d'évaluation ont plus d'une fois été requalifiées en *recherche-développement*, par les chercheurs (avec l'aval du commanditaire). Les chercheurs accompagnent alors des questionnements aboutissant à comprendre les situations professionnelles vécues et à permettre aux acteurs d'apprendre à réagir ou à s'adapter à ces réalités complexes.

Les comparaisons d'un projet à l'autre, mettent en évidence des mêmes difficultés, des mêmes écueils et des mêmes atouts et enrichissements (adultes comme élèves). Les travaux de recherches ont encore peu proposé de théoriser¹⁶ ou d'objectiver ces situations pour en faciliter la transmission et l'intégration dans des programmes de formation.

Peu de recherches sont et ont été inscrites dans la durée¹⁷. Il n'existe qu'un partage très faible des résultats. La plupart des ressources sont éparpillées, non répertoriées.

D'autres ressources (études et vidéos), s'intéressent à comprendre des situations de travail, des mutations professionnelles comme faits sociologiques, réflexions sur le langage, les langages¹⁸, sur les gestes professionnels. Des enseignants, des artistes ont accepté de participer à des re-

¹³ Extrait de <http://demos.philharmoniedeparis.fr/evaluation.aspx>

¹⁴ Extrait de <http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/art-et-ecole/lopera-a-lecole/lopera-aux-minguettes>

¹⁵ *Un collège saisit par les arts. Essai sur une expérimentation de classe artistique*. Toulouse : Editions de l'Attribut, 2015, 128 pages

¹⁶ On citera le schéma fonctionnel ZPDS élaboré par Alain Kerlan <http://fr.calameo.com/read/002562879c00dc508de0e> page 28)

¹⁷ *Enfance, Art et Langages* à Lyon est l'un des rares dispositifs (le seul ?) qui a bénéficié dans la durée (2004 - 2015), de conventions de recherche successives avec des universités et l'IFE. Ces recherches ont produit des rapports, vidéos, colloques, articles.

www.eal.lyon.fr

<http://espe-eal.univ-lyon1.fr>

<http://recherche.univ-lyon2.fr/ecp/news/24-et-25-septembre-colloque-la-residences-dartistes-en-milieu-educatif>

<http://ife.ens-lyon.fr/lea/le-reseau/anciens-lea/enfance-art-et-langages>

¹⁸ Sylvie Cebe. *C'est pour leur bien! Mais qu'en pensent-ils et qu'en disent-ils ?* p 42-59

<http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/spiral-files/download?mode=inline&data=5395986>

cherches et d'être filmés participant ainsi à des démarches dites d'anthropologie filmée, fournissant des matériaux intéressants. Le site <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/> propose le rapport et des vidéos commentées issues de la recherche *Le sensible-comme-connaissance* menée par Jean Paul Filiod (chercheur ESPÉ de Lyon) dans le cadre des résidences d'artiste en maternelle du dispositif Enfance, art et langages.

Christian Lallier¹⁹ avec l'Institut français de l'Éducation, a réalisé en 2015 deux DVD du projet *L'élève de l'Opéra*. Anthropologie filmée d'une expérience artistique. (Le documentaire et des modules pour la formation). Nous pouvons aussi citer de riches contributions à la réflexion, portées par des praticiens, voir ainsi « *Les petits bruits* » rassemblant des archives vidéo de la résidence de l'artiste Camille Llobet et un texte de la pédagogue Catherine Hurtig-Delattre²⁰. Voir aussi le texte de la plasticienne Zoé Benoît Sinistra²¹.

Signalons enfin, le rapport de recherche "Évaluer les 'effets' de l'EAC : étude épistémologique et méthodologique", sous la direction de MC Bordeaux et A Kerlan, remis au ministère de la Culture (DEPS) et qui fait l'objet d'une publication en cours de rédaction.

Notons que tout ce travail de recherche, d'évaluation qualitative, mériterait d'être beaucoup plus largement connu, diffusé et partagé.

• *Des ressources chiffrées, des statistiques.*

Actuellement, la disponibilité d'états chiffrés est demandée, elle est insuffisante, parcellaire, fragmentée, on dispose de chiffres isolés. Les indicateurs révélateurs des états sont à construire dans un paysage complexe²².

¹⁹ Chercheur-associé Laboratoire d'anthropologie urbaine - Institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain CNRS / EHESS

²⁰ *Les petits bruits* 2014. Texte *Chemin faisant* : <http://espe-eal.univ-lyon1.fr/webapp/website/website.html?id=3618529&pagelid=430498> Vidéo : https://www.youtube.com/watch?v=VXA_tuFb7K0&feature=youtu.be

²¹ Zoé Benoît : *Sinistra Latéralité, pédagogie et construction de soi*. 2010, 5 pages. <http://www.eal.lyon.fr/static/enfance/contenu/Revue%20de%20presse/SINISTRA - Zoe Benoît.pdf>

²² « Il est aisé de critiquer la mise en œuvre d'une telle politique tant ses enjeux en sont ambitieux et ses objectifs parfois contradictoires. Par la mise en œuvre de politiques de démocratisation culturelle, l'action de l'État, avec l'appui des collectivités territoriales, répond à deux enjeux républicains d'égalité et de citoyenneté. L'égal accès de tous à l'offre culturelle implique deux processus contradictoires : d'une part le principe de généralisation, tous les enfants doivent pouvoir bénéficier de rencontres sensibles avec les œuvres et d'initiation à des pratiques artistiques et se constituer ainsi un patrimoine cognitif culturel, ce qui nécessite une logique de masse pour prendre en compte les 12 millions d'enfants et d'adolescents scolarisés, et d'autre part la volonté de ne pas exclure les jeunes en situation spécifique, qui pour différentes raisons sont sortis du système scolaire ou ne l'ont pas intégré. Ces derniers constituent une cible prioritaire de l'action publique et doivent bénéficier de dispositifs de médiation adaptés. La dimension citoyenne de l'éducation artistique et culturelle prend corps dans la dynamique proposée au jeune. Celui-ci est le principal acteur de son parcours d'éducation artistique et culturelle. Fortement accompagné durant son enfance, par la famille, les professionnels de la culture et le corps enseignant, il a vocation ensuite à élaborer progressivement son parcours de manière consciente et autonome.

À ces enjeux républicains, s'ajoutent des impératifs de cohérence et d'efficacité de l'action publique. L'offre proposée à l'enfant ne doit pas être redondante, la démarche doit faire sens, et ce grâce à une prise en compte globale des différents temps de vie : à l'école, après l'école et sur les temps de loisirs. » (Christopher Miles / 1er février 2016 présentation au HCEAC de la mise en œuvre du Plan national en faveur de l'EAC, bilan 2014-2015)

Ils sont indispensables pour accompagner et valoriser les choix politiques engagés sur la voie de la généralisation. Construire un observatoire indépendant capable de diffuser un état du paysage de l'EAC et de l'impact des politiques et des financements à mobiliser, c'est se doter des moyens du contrôle de l'effectivité de cette politique ambitieuse.

Destinataires de ces ressources.

Les ressources chiffrées éclairent principalement la mise en œuvre des politiques publiques. Elles permettent d'en quantifier et d'en mesurer l'impact. Elles nous ont été demandées à plusieurs reprises par des représentants des ministères et de certaines collectivités territoriales, à la fois pour connaître et pour valoriser ce qui existe.

Elles donnent un état de l'EAC en un temps donné et les bases de connaissances nécessaires au développement de réflexions prospectives. Les statistiques, les taux, les pourcentages fabriquent les indicateurs pour des lectures comparées, évolutives, localisées, de situations et leurs (re)présentations graphiques et cartographiées.

Les états chiffrés sont d'autant plus nécessaires que les masses considérées sont élevées, que les territoires sont larges, que les budgets sont conséquents.

Les lieux de l'élaboration des politiques publiques de l'EAC sont de fait, les principaux commanditaires de ces ressources, mais ils sont ou devraient en être également des producteurs : recenser, comptabiliser, comparer, hiérarchiser, disposer de données fiables, c'est l'assurance de pouvoir mesurer les évolutions et d'évaluer la pertinence des choix opérés.

Les chiffres de l'EAC prennent aussi sens au regard de ceux de l'éducation, de la culture, des territoires, des connaissances socio-économiques des populations. Les instituts, les observatoires, les agences qui ont la responsabilité de produire des statistiques doivent pouvoir collaborer, comparer, assembler leurs données.

Si les administrations de l'Etat et des collectivités collectent des données chiffrées, elles en ont la capacité, la compétence et l'autorité, il semble important que ces données soient synthétisées par un organisme extérieur aux seuls services ministériels (ou collectivités) concernés : les bailleurs de fonds ne souhaitent pas être à la fois juge et partie !

Description des ressources chiffrées

La demande de ressources chiffrées concerne des indicateurs généraux dont le suivi d'année en année, aurait du sens : par exemple, le nombre d'heures consacrées à l'EAC, les financements investis, les emplois mobilisés, les temps scolaires et hors scolaires concernés, le nombre et la nature des conventionnements territoriaux structurant les politiques, les types de territoires ruraux urbains prioritaires inclus dans les dispositifs, la nature des activités et des dispositifs mobilisés, la progression de la formation des acteurs etc. Ainsi suivrait-on non seulement la progression vers la généralisation des parcours et des pratiques mais aussi la réussite des objectifs de résorption des inégalités d'accès et de territoire.

L'État a notamment besoin de données statistiques illustrées par des cartographies régionales. Les collectivités doivent être associées à leur collecte ainsi qu'au traitement, et l'Éducation Nationale travailler avec ces dernières. Les données régionales, départementales, communales ou intercommunales intéressent bien sûr les collectivités, chacune pour le compte de ses administrés mais collectivement pour articuler leurs politiques d'éducation, de culture, de jeunesse, de manière concertée, en phase avec l'État ou l'Europe.

La reconfiguration des territoires depuis 2015 a nécessité du temps. Les informations de l'État ne recouvrent pas celles des collectivités. Les collectivités ne produisent pas ou peu de statistiques et peu de cartes, elles ne sont elles-mêmes pas familiarisées à la coopération transversale de leurs services. Or l'EAC croise différents domaines : Éducation, Culture, Jeunesse, Ville, Citoyenneté etc. Et les informations ne circulent pas non plus entre les collectivités (commune-département-Région) qui voient l'enfant grandir sur leurs territoires, en distinguant clairement, niveau par niveau, ce qui relève des enseignements artistiques obligatoires, des enseignements de spécialité optionnels, des ateliers réguliers, des projets partenariaux, des activités périscolaires, etc.

Peu de données quantifient encore de manière récurrente et durable, les actions en EAC. Les administrations déconcentrées ont la charge de traduire et transmettre les chiffres de leur programmation à partir des nouvelles normes et des nouvelles nomenclatures adaptée à la LOLF (Loi Organique relative aux Lois de Finances). Les DRAC (Direction Régionales des Affaires Culturelles) et les rectorats nourrissent les ministères. Les inspections générales produisent des rapports. Les deux ministères de la Culture et de l'Éducation, ne se sont pas encore dotés des outils de suivi consolidés qui garantiront une certaine précision et une certaine fiabilité, en distinguant clairement, niveau par niveau, ce qui relève des enseignements artistiques obligatoires, des enseignements de spécialité optionnels, des ateliers réguliers, des projets partenariaux, des activités périscolaires, etc.

Les chiffres de l'État, des régions, départements, intercommunalités, communes ne sont ni cumulés, ni ventilés selon les types d'activités. Les indicateurs ne sont pas discutés, ne sont guère partagés, la construction des ratios et les méthodes de collectes des statistiques diffèrent d'une administration à l'autre. Or il y a là des outils à concevoir et utiliser en commun.

Des ressources sont actuellement produites en interne par les ministères qui disposent de corps d'inspection générale²³, d'observatoires, de services de contrôle de gestion et de services statistiques. Peu concernent l'EAC.

On relève très peu d'études quantitatives concernant l'EAC. Parmi celles-ci :

- 2016 : Les centres de formation des musiciens - intervenants (CFMI)²⁴/ IGAC-ICA-IGEN-IGAENR, (sont indiqués : le coût annuel de la formation par étudiant et par étudiant diplômé, le nombre d'étudiants formés au sein des 9 CFMI depuis leur création au milieu des années 80.)
- 2013 : Consultation sur l'éducation artistique et culturelle - Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture.

« Les résultats chiffrés en valeur absolue sont significatifs : Pour le ministère de l'éducation nationale, les dispositifs en partenariat avec la culture et les collectivités territoriales (ateliers,

²³ Pour référence, missions IGAC : « assure une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation à l'égard des services centraux et déconcentrés, des services à compétence nationale, des établissements publics nationaux et, dans le cadre des lois et règlements, des organismes relevant du ministre chargé de la culture ou bénéficiant d'un concours direct ou indirect des services de ce ministère. Elle concourt à l'évaluation des politiques publiques culturelles ainsi qu'à l'appréciation du coût, du résultat et de l'efficacité des moyens mis en œuvre pour conduire les actions engagées par le ministère chargé de la culture » (décret n°2003-729 DU 1er août 2003 portant organisation de l'inspection générale des affaires culturelles Version consolidée au 21 décembre 2016)

²⁴ Les centres de formation des musiciens - intervenants. 2016, 101 pages. http://cache.media.education.gouv.-fr/file/2016/00/9/2016-048 - 2016-12_CFMI_690009.pdf

classes à PAC, jumelages, résidences) concernent 3 millions d'élèves. « Même si les moyens sont en baisse du côté de l'éducation nationale, c'est considérable » (p.14). En outre, les chorales et orchestres touchent 500 000 élèves et les actions pour le cinéma et l'éducation à l'image 1 500 000 élèves. Enfin, les académies mettent en œuvre des actions adaptées à leur territoire, distinctes des dispositifs nationaux, qui portent sur 1 000 000 d'élèves. »

- 2012 / État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle / IGAENR-IGAC.

Ce rapport fournit des données chiffrées par dispositif.

«on peut estimer que 10 % environ des élèves bénéficient, à ce jour, d'un dispositif d'éducation artistique et culturelle complémentaire des enseignements. L'objectif pour atteindre la généralisation est de combler les 90 % restants. »

En 2017 on lit par ailleurs « Alors que seuls 22% des enfants bénéficiaient d'une action d'éducation artistique et culturelle financée directement en 2011, ils étaient 35% en 2014, et devraient être 50% en 2017²⁵ » Ces chiffres issus d'une communication du Haut Commissariat à l'Education Artistique et Culturel / HCEAC, ont été transmis par le Secrétariat général (SG) du ministère de la Culture. Le SG relativise ces chiffres, ils concernent le nombre de jeunes scolarisés qui bénéficient d'une offre d'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un partenariat avec une structure culturelle, un professionnel de la culture ou un artiste, mais ne prennent pas en compte toutes les situations, entre autres celles des partenariats avec les établissements publics relevant du ministère de la Culture.

En résumé, les responsables publics ne disposent aujourd'hui pas plus de séries chiffrées fiables et significatives que les acteurs de terrain.

25 Les territoires de l'EAC / Sandrine Doucet. (p.22)

II - LA GALAXIE DES LIEUX RESSOURCES

Conserver une ressource ne vaut que si elle émerge au moment où quelqu'un la cherche !

A l'image de la diversité des acteurs et des territoires de l'EAC, une diversité d'opérateurs constitue des fonds documentaires, des mémoires, des archives... partout en France.

Les ressources sont dispersées. Elles forment une galaxie...

Les lieux ressources eux-mêmes ne sont pas répertoriés, pas coordonnés, pas cartographiés. L'inventaire de leurs offres de services (description des contenus et de l'appareillage technique d'enregistrement des ressources) reste à faire.

• *Lieux ressources*

Parmi ces lieux ressources, se trouvent :

- Les centres de documentation des ministères, DRAC, DAAC, des collectivités, de leurs agences,
- Des établissements publics nationaux,
- Des associations régionales ou départementales de développement culturel,
- Des services déconcentrés (DRAC, DAAC)
- Le HCEAC et les PREAC (Circulaire Pôles Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelles en cours de réécriture, annoncée pour juin 2017)
- Les Pôles régionaux d'éducation et de formation aux images,
- Des pôles ressources de l'EAC ou art et enfance-jeunesse : ANRAT, Enfance et musique, Maison du Geste et de l'Image, le Bal, pARTtage, ACMISA, la Minoterie etc.
- Les centres de ressources à destination des professionnels dont l'EAC n'est qu'une rubrique : Artcena, Centre National de la Danse, IRMA, Philharmonie, Observatoire des Politiques Culturelles.
- Des structures réseaux de professionnels : Scènes d'Enfance-Assitej-France, Territoires de cirque, Association des Centres Chorégraphiques Nationaux etc.
- Les grands établissements culturels ou éducatifs : Bibliothèque Nationale de France, Centre Pompidou, Bibliothèque de Documentation Internationale Contemporaine, Réunion des Musées Nationaux, Canopé, Institut Français de l'Éducation, Lieux d'éducation Associés, Observatoire des politiques éducatives locales - POLOC ...
- Les bibliothèques des ESPE, des départements sciences de l'éducation ou art et culture universitaires

Les établissements supérieurs d'enseignement artistique : ENSATT, CNSMD, Ecoles d'art, conservatoires, CFMI.

Un inventaire plus précis reste à faire région par région dans chaque champ de l'art.

Ces opérateurs ressources organisent couramment leurs prestations en quelques grandes fonctions bien identifiées :

Ce qui relève de la **documentation** (espace documentaire et bibliographies)

Ce qui relève de la **formation** (séminaires, rencontres)

Ce qui relève du **conseil** (individualisé, au projet ou études)

Ce qui relève de l'**animation** de réseaux (rencontres thématiques et appui à la structuration des métiers).

L'objectif principal devra moins chercher l'exhaustivité du recensement que la construction d'un réseau encore inexistant et impulser progressivement des principes de coopération et de mutualisation.

III - REGARD SUR LES ANALYSES ET PRÉCONISATIONS RÉCEMMENT PUBLIÉES

Quelques documents édités récemment (ou presque) ont alimenté nos réflexions, ils abordent tous d'une manière ou d'une autre le besoin de ressources en Education artistique ou culturelle. La diversité des profils des auteur-es et leur nombre pourraient cautionner in fine l'urgence d'agir.

Le besoin d'accompagnement et d'outillage ne suffit pas. Il faut mettre en place une instance vigoureuse et mobile qui :

- impulse et invente avec les acteurs, à tout niveau, un partage des connaissances et des compétences, tout en préservant les initiatives créatives et innovantes.
- garantisse un socle exigeant de qualité des projets.
- interroge avec les opérateurs, les périmètres de l'éducation artistique et culturelle au regard des nouvelles pratiques culturelles et artistiques des jeunes.

Citons en premier lieu les rapports au Premier ministre remis par Françoise Cartron²⁶ en 2016 et par Sandrine Doucet²⁷ en 2017. Ils alimentent à propos sans qu'elles soient le cœur de leurs préconisations, les réflexions sur une fonction-ressources comme levier de l'action et des projets.

• Rapport de Françoise Cartron

Françoise Cartron, sénatrice de la Gironde, a remis un rapport sur la « Mise en place des Projets Éducatifs De Territoire / PEDT ». Quelques uns de ses constats et préconisations, bien qu'ils n'aient pas été spécifiquement formulés à propos des activités artistiques et culturelles des PEDT, recourent des réflexions couramment entendues à propos de l'EAC et des Parcours de l'EAC / PEAC :

-> La réforme ne creuse pas les inégalités territoriales mais les révèle.

-> La richesse présumée des territoires urbains n'assure pas la qualité du PEDT. Des territoires ruraux isolés, ont su conjuguer de belles propositions.

-> Le fossé se réduit lorsque les acteurs construisent collectivement un projet éducatif autour d'un objectif commun.

-> La volonté politique est décisive pour réussir, « *la qualité et la diversité des activités proposées aux enfants tient, selon nos observations, davantage à la volonté politique, à son antériorité et à l'engagement local pour faire réussir le projet qu'à la taille de la commune ou de sa proximité avec des grandes structures culturelles.* » (p51)

S'intéressant aux ressources, le rapport analyse, ne nous en étonnons pas :

-> « *Ces difficultés techniques ont été nettement moins lourdes lorsque les partenariats territoriaux et l'engagement des acteurs éducatifs existaient, lorsque les communautés de communes avaient*

²⁶ Rapport à Monsieur le Premier ministre sur la mise en place des Projets Educatifs de Territoires. *Une réforme dans le rythme : vers une nouvelle étape qualitative.* http://cache.media.education.gouv.fr/file/05_-_mai/95/9/rapport_projets_educatifs_de_territoires_definitif_579959.pdf

²⁷ Rapport à Monsieur le Premier ministre Les territoires de l'éducation artistique et culturelle. http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/document/document/2017/01/170124_rapport_sandrine_doucet_-_les_territoires_de_leac.pdf

déjà mutualisé les ressources et lorsque les acteurs institutionnels avaient déjà initié un travail collaboratif. »(p12)

Et le rapport préconise (préconisation N°9) :

-> « **Créer une plateforme de partage des ressources** :

- à l'échelle nationale, impulser une mobilisation interministérielle en associant les grandes structures, notamment culturelles.

- à l'échelle départementale, centraliser les ressources opportunes dans le cadre des GAD (Groupes d'appui départementaux) et les diffuser.

A ces deux échelles pertinentes d'intervention, conceptualiser des «malles de parcours d'activités», à proposer ensuite aux élus ainsi qu'aux organismes de formation. » (p110)

Françoise Cartron avance des préconisations que nous intégrons au chapitre des ressources :

-> « Former et qualifier » (p109), les animateurs, les ATSEM, les enseignants en lien avec les CNFPT, les ESPé, au sein de modules interprofessionnels.

-> « Réaliser dans chaque département un bilan qualitatif et quantitatif. » (p110)

• Rapport de Sandrine Doucet

Sandrine Doucet , députée de La Gironde a analysé « Les territoires de l'éducation artistique et culturelle », notamment à travers la mise en œuvre des Parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Ce rapport, particulièrement intéressant pour notre étude, il décrit bien les réalités de terrain. Il en montre les dynamiques et l'exemplarité. Les territoires visités avaient été choisis à cet effet, pour repérer les dites *bonnes pratiques*, les pratiques capitalisables.

La mission au fil des entretiens et visites, a dressé une liste d'*invariants* (c'est son terme). Certains constituent des ressources et pourraient intégrer une offre de services utiles à l'accompagnement des acteurs de l'EAC. Ils méritent une plus ample citation :

-> « l'importance pour la communauté des acteurs de l'EAC de se retrouver pour dialoguer, comparer, échanger ensemble ; pour expliquer les montages des projets dans les classes, dans les détails parfois très concrets et confronter ainsi les difficultés comme les réussites » (p51)

-> « Au moment de la constitution des dossiers, les obstacles rencontrés dissuadent, chaque année, en raison de l'hétérogénéité des critères d'éligibilité des dossiers. Devoir s'adresser à de multiples guichets de financeurs aux critères souvent différents pour trouver des moyens, parfois très faibles, souligne toutes les asymétries administratives très pénalisantes pour les projets et donc pour le PEAC. » (p52)

-> « Nous avons pu constater, par contraste, tout le bénéfice d'une gestion centralisée des dossiers, au moins pour l'administration d'Etat comme elle existe en Alsace, ou bien encore l'importance d'une personne dédiée par la collectivité locale à l'ingénierie centralisée de l'ensemble des projets comme à Pantin ou à la CAPI. » (p53)

-> « Il a cependant été frappant de constater combien il était difficile d'effectuer des transferts de savoir-faire liés aux « bonnes pratiques », qu'il s'agisse d'un projet singulier ou de l'ingénierie nécessaire à la démarche d'ensemble. Combien l'isolement, l'entre-soi, faute de temps et d'espace

de partage, pouvait nuire à la valorisation et au rayonnement des projets. Combien chaque partenaire pouvait être conduit à bâtir indépendamment ses propres outils d'évaluation et de bilan, perdant ainsi tout le bénéfice d'un regard partagé et de possibles retours d'expérience. » (p53)

-> « A la faveur de l'exemple du travail engagé par les services académiques de l'Isère nous avons été heureux de constater qu'en application du référentiel un travail d'évaluation et de suivi méthodologique exigeant et prometteur était possible pour suivre dans le temps les Parcours. De même et sur un autre plan, le travail de recensement des dispositifs effectué à l'académie de Caen ou de Créteil démontre la nécessité nouvelle de la construction d'une expertise analytique commune. D'autres types de diagnostics cartographiés ont été développés et deviennent rapidement indispensables. C'est ce que l'ex Drac Rhône-Alpes avait engagé en direction des territoires défavorisés sur la base d'indicateurs de la Datar et qui nous ont été présentés dans le Cantal. » (p54)

-> « De même le travail d'accompagnement sur plusieurs années engagé en Gironde grâce au partenariat avec l'université de Bordeaux finit de démontrer l'importance d'une ingénierie spécialisée à partir des territoires, et ce, au plus grand bénéfice des bilans, des évaluations et du développement des Parcours. » (p54)

-> « Le Parcours, sans jamais modéliser, doit conduire à partager ces outils expérimentaux entre tous les partenaires concernés au sein du même territoire mais également au-delà de l'académie ou la région concernée. » (p54)

-> « Les activités périscolaires ne peuvent se réduire à de l'animation et supposent donc une exigence quant à leurs contenus. Or la place de l'enseignant ou/et de l'intervenant n'y est pas identifiée, et il est difficile pour ces acteurs d'agir sur ces temps spécifiques, au risque d'une rupture avec les continuités pédagogiques et culturelles des projets. Cette place dédiée aux animateurs reste donc à construire en commun pour garantir l'articulation et la mise en cohérence. » (p54)

-> « Nous avons donc pu mesurer et pointer les nombreuses difficultés de nature très diverses qu'il est possible de résoudre à la condition d'une action volontariste et structurée qui agisse simultanément et sur plusieurs plans : celui des formations conjointes (animateurs/ enseignants/ intervenants culturels) bien sûr mais aussi grâce à l'articulation PEDT et PEAC qu'il faudra organiser. Cette articulation conduit naturellement à s'interroger sur les moyens à mobiliser » (p55)

-> « Elle pose la question des conditions et des moyens des partenariats, avec notamment les représentants des différents réseaux, lieux et associations du monde culturel et socio-culturel. C'est une œuvre de longue haleine que le PEAC pousse à engager rapidement. Au plus près des ressources et des besoins les élus ont témoigné, malgré les difficultés exprimées parfois, de l'importance pour la collectivité locale comme pour les familles d'une offre éducative large et cohérente, concertée et construite depuis l'Ecole. Citons l'exemple du travail des services de la collectivité de Schiltigheim en Alsace qui a pris à bras le corps et avec succès ces questions tout comme Perpignan, l'Aigle ou Pantin. » (p55)

Sachant que la mission a visité des territoires exemplaires, on imagine combien les besoins d'accompagnement partout ailleurs sont grands.

-> « Le Parcours est tout récent au regard de l'histoire de l'EAC. C'est la raison pour laquelle nous n'avons finalement jamais rencontré lors de nos déplacements un exemple de construction finalisée qui remplisse tous les critères qui lui sont assignés. Ce à quoi nous nous attendions. Il a pu être frappant de constater parfois même l'absence totale de positionnement sur la notion de Parcours. Pourtant à chacun des endroits où nous nous sommes rendus des fragments de Parcours avaient été construits au sein de l'école et au dehors. Certains, même, parfois agissaient pour sa construction sans nécessairement s'inscrire formellement dans sa démarche. D'autres comme à Mauriac, ou à Pantin, avaient anticipé sa logique avant même son lancement. » (p56)

-> « Le Parcours impose surtout d'installer ce travail progressif dans le temps long » (p57)

-> « Nous avons clairement observé les risques de la dispersion et de la fragmentation des actions autant que l'usure de certains acteurs. Les ressources humaines, l'énergie et la volonté de ces derniers sont l'indispensable moteur de l'action. Il est capital pour l'avenir de consacrer des moyens prioritaires qui dégageront le temps nécessaire pour assurer la transmission des savoirs et les formations conjointes.

Si l'Etat demeure le prescripteur et l'acteur principal du PEAC pour le bénéfice de l'enfant autant que de l'élève, le Parcours n'existe que par l'implication de tous les décideurs politiques et l'engagement de toutes les administrations concernées. L'entrée territoriale qui permet le mieux sa construction, sa progression et son évaluation offre la garantie politique de sa durabilité. Ses objectifs et ses contenus ne pourront être réalisés que grâce à une forme d'ingénierie qui impose une nouvelle articulation pour la mise en cohérence des projets. Parce que le Parcours convoque une foule d'enjeux et mobilise une multitude d'acteurs à la fois, il conduit à engager une démarche globale longue et progressive autour d'une politique publique territoriale partagée. » (p57)

Au delà des analyses traduites par les invariants, la mission, dresse une trentaine de préconisations fort intéressantes. La dernière renforce et élargit la mission du HCEAC en lui confiant une mission de coordination nationale : « Le HCEAC devrait se voir confier une mission de coordination interministérielle pour le suivi opérationnel des projets, en lien étroit avec les Comités territoriaux de pilotage. Le HCEAC devrait accompagner l'ingénierie et le suivi de la mise en œuvre des contrats de territoires en lien étroit avec les comités territoriaux et dresser le bilan du déploiement des Contrats de territoires. » (p87)

• Etude pour un portail interministériel de l'EAC

En février 2015, les ministres de la Culture et de l'Education Nationale ont prit l'engagement de refondre le portail²⁸ interministériel de l'EAC « Un nouveau portail, destiné aux enseignants, aux élèves et aux familles, centralisera et orientera vers les multiples ressources mises à disposition par les acteurs de la culture, de l'éducation et des médias. L'accessibilité de ces contenus sera

²⁸Portail interministériel de l'EAC (non actualisé) :

<http://www.education.arts.culture.fr/n-1/enseignements-artistiques/arts-visuels-et-arts-plastiques.html>

Site EAC du ministère de la Culture (mise à jour 2016) :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>

Site EAC du ministère de l'Education nationale :

<http://eduscol.education.fr/pid23337/education-artistique-et-culturelle.html>

pensée en relation avec les usages des jeunes. Ce portail aura vocation à constituer un outil de référence pour accompagner les enfants dans la construction de leurs connaissances et de leur culture générale²⁹. »

Les deux ministères ont choisi de conduire indépendamment leurs études de faisabilité. On ne saurait mieux souligner les persistantes difficultés de coopération que cette option méthodologique révèle...

Etude MENESR

Pour le ministère de l'Éducation Nationale, Canopé s'est vu confié cette étude. Le rapport rendu n'est pas disponible.

Etude MCC

Le ministère de la Culture s'est adressé au bureau d'étude Ourouk (Paris)

Le rapport remis, compte une phase 1 d'étude de besoins et une phase 2 de recommandations fonctionnelle. Une soixantaine d'entretiens ont été conduits auprès de ministères, collectivités, structures culturelles, acteurs du hors temps scolaires, mais pas d'enseignant.

Cette étude ne masque pas quelque ressentiment « *La baisse des moyens financiers et humains et le sentiment d'un manque de considération pour le travail de terrain sont au centre des préoccupations des personnes interrogées.* »

Les besoins expriment clairement des attentes :

- > Le partage et le repérage d'expériences
- > Des informations pratiques pour monter des projets, des appuis opérationnels

et les craintes :

- > L'information de nature « institutionnelle » qui valorise l'action publique
- > L'information générale, vitrine statique ou grand public.

L'étude recommande de tester dans un premier temps un mini-site EAC avec quelques onglets :

- Actualités de l'EAC
- Connaître l'EAC
- Mettre en œuvre un projet
- Présentation de dispositifs
- Témoignages, expériences
- Relais en région
- Ressources pédagogiques en ligne

• Etude en Rhône-Alpes d'un projet de Plateforme numérique régionale pour l'éducation artistique et culturelle

²⁹ Feuille de route du 11 février 2015. *Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information*. <http://www.education.gouv.fr/cid86202/education-artistique-et-culturelle-education-aux-medias-et-a-l-information.html>

La DRAC Rhône-Alpes et la Région Rhône-Alpes ont travaillé à la faisabilité d'une « Plateforme numérique régionale pour l'éducation artistique et culturelle ».

Objectifs : « Une plateforme en ligne pour accompagner et faciliter la mise en œuvre de projets culturels entre les établissements scolaires, les structures d'éducation populaire et les acteurs culturels. Elle fédère les ressources régionales existantes et favorise les connexions entre les différents domaines artistiques et culturels. Elle offre à tout l'écosystème éducatif de la région un accès simplifié à des contenus structurés, « certifiés » et pertinents »

La coopération des deux institutions a conduit à la formalisation d'un document d'une vingtaine de pages déclinant

- des fonctionnalités (recherche de contenus, conduite de projets EAC en ligne, valorisation de démarches et de productions, échanges de pratique, créativité par de nouveaux modes d'apprentissage),
- des cibles d'utilisateurs,
- un principe de cession d'espace pour les conseils départementaux qui voudraient valoriser leur action et les ressources de leur territoire,
- une première liste de partenaires (numérique, éducation, éducation populaire, culture etc),
- un budget, un plan de financement,
- Un calendrier du projet,

Ce projet de plateforme régionale - devenu Auvergne Rhône-Alpes - au 1er janvier 2016, n'a plus intéressé l'assemblée régionale élue en décembre 2015.

• Actes de la Journée d'étude de la Fondation Jean Jaurès

En septembre 2016, l'Observatoire de la culture de la Fondation Jean-Jaurès a réuni une quinzaine d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle, chercheurs, artistes, responsables ministériels, élus, cadres territoriaux, responsables d'institutions culturelles et responsables associatifs pour faire le point. « Quel bilan tirer du plan national pour l'éducation artistique et culturelle, voulu par François Hollande et mis en œuvre par les gouvernements de Jean-Marc Ayrault puis de Manuel Valls ? Quels obstacles demeurent et quelles propositions formuler pour aller plus loin ? »³⁰

Parmi les dix propositions énoncées à l'issue des débats et « pour rendre crédible le mot d'ordre de généralisation », beaucoup concernent les ressources au travers des questions de formation, de recherche. Nous relevons ci-après trois recommandations qui font clairement allusion au besoin d'organisation des ressources nationales et locales.

- « la mobilisation de ressources financières, mais aussi humaines et numériques, pour mieux accompagner les porteurs de projets, en particulier sur les territoires les moins bien desservis »
- l'inscription de « l'EAC dans les lois de décentralisation. Les régions doivent avoir l'obligation de développer trois pôles d'éducation artistique : l'un pour les arts vivants, le deuxième pour l'architecture et le patrimoine et le troisième pour les arts visuels. »
- « Un pôle national de référence décliné en régions
Création d'un pôle national de référence (Observatoire de l'EAC) sur le modèle de ce qu'avait été, après-guerre, l'INJEP, ou sur celui de l'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble. Il ne s'agit pas d'un simple observatoire statistique mais fondamentalement d'un outil politique

³⁰ Document de synthèse des débats et des propositions : <https://jean-jaures.org/nos-productions/education-artistique-et-culturelle-pourquoi-et-comment-aller-plus-loin>

d'impulsion, de développement et d'animation des pratiques. Un lieu indépendant d'échanges, d'évaluation voire de production, un centre de ressources pour les professionnels mais aussi pour le public, notamment celui des parents »

• **Consultation sur l'éducation artistique et culturelle / Rapport de Jérôme Bouet**

Le rapport rédigé par Jérôme Bouet « Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture » présenté en conclusion de la Consultation sur l'éducation artistique et culturelle confiée par Aurélie Filippetti à Marie Desplechin, évoquait déjà en 2012, le paysage fragmenté de l'EAC et le nécessaire « renforcement de la gouvernance territoriale »

Quelques remarques relevées, plaident pour une organisation des ressources au niveau régional. « *La plupart des contributeurs ne remettent pas en cause l'action des DRAC et des Rectorats qui est jugée nécessaire et appréciée, même si certains souhaitent un renforcement de la coopération sur le terrain entre les deux administrations. Mais cela ne suffit pas et il manque sans aucun doute un cadre de coordination plus efficace entre l'État et les collectivités territoriales.* » (p.15)

« *l'un des freins au développement de l'éducation artistique et culturelle tient « à un manque de communication et de visibilité des ressources et à une mutualisation insuffisante des ressources, des expériences et des compétences ».* (p.15)

L'Etat est attendu dans son rôle d'équilibrage des territoires et les régions représentent le point de convergence territoriale.

• **Rapport IGAC et IGEN 2012 « État des lieux des dispositifs de l'EAC »**

En 2012, un rapport de l'IGAC et l'IGEN intitulé « État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle », s'intéressant aux dépenses consacrées en moyenne par élève par certains départements et constatant les écarts conséquents, préconise la création d'un observatoire national :

« *Enfin, pour rassembler les données et suivre la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle, la mission préconise la création d'un observatoire national.* »

« *Rassembler les données sur l'éducation artistique et culturelle au moyen d'un observatoire national*

Les difficultés rencontrées par la mission à recueillir auprès des services des informations fiables nous conduisent à recommander la mise en place d'un observatoire de l'éducation artistique et culturelle associant services de l'État et associations de représentants des collectivités territoriales, dont la mission serait de recueillir et traiter les informations indispensables de nature statistique, budgétaire et qualitative, sur lesquelles l'État et les collectivités territoriales doivent pouvoir s'appuyer pour conduire leur politique. » (p.44)

• Synthèse de la 1ère université de l'EAC.

En 2014 le ministère de la Culture a pris l'initiative d'une première Université de l'éducation artistique et culturelle, Elle a réuni 130 participants, a porté sur la coopération et le partenariat, problématique centrale dans le développement de cette politique publique et principe fondateur de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle nationale et territoriale.

L'un des thème des groupes de travail s'intitulait : « Formation, ressources et information dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : quels besoins, quelle organisation ? »

Globalement, l'axe 5 et les proposition 37 à 42 « valorisation des ressources et mise en réseau » synthétisent les propos des professionnels et servent la perspective d'une structure ressource nationale impulsant des plateformes régionales :

- « *développer une ambition nationale mais envisager une mise en œuvre concertée à l'échelle territoriale* »,
- « *Il est surtout nécessaire de ne pas perdre de vue la réalité du terrain et la variabilité des contextes (urbain, rural, en termes de ressources...), la diversité des acteurs, des instances impliquées et les rôles que les uns et les autres sont amenés à jouer. Cela implique de construire un cadre de référence national cohérent et structuré, des objectifs et des ressources partagées* »,
- « *Cette question de la valorisation doit être pensée en lien avec l'organisation de l'accès aux ressources de l'EAC. Les sites identifiés et riches en archives, en données, en informations sur les procédures et les dispositifs font défaut aujourd'hui. **Si des plateformes régionales existent parfois (tels les PREAC), celles-ci ne sont pas développées de la même manière dans chaque région et ne peuvent remplacer des outils à la fois plus globaux, plus précis et mieux identifiés. Leur développement, stimulé par un pôle de référence national, permettrait une meilleure information des acteurs de l'EAC** mais aussi des familles et des médias, il favoriserait la circulation globale de l'information sur les projets et renforcerait les possibilités pour les différents acteurs d'entrer rapidement dans un montage de projet. Il permettrait d'identifier les acteurs ressources, les interlocuteurs privilégiés, les référents de l'EAC dans les établissements. Il s'agit tout aussi bien de faire connaître les expériences et les pratiques, d'amener à comprendre et à partager les objectifs de l'EAC que d'identifier son environnement institutionnel et de transmettre les outils et les méthodes pour construire les projets.* »

• Journée nationale de formation sur le parcours EAC, 2015.

Cette journée ouverte par les deux ministres de la Culture et de l'Éducation et close par Robin Renucci a évoqué la création d'un Pôle national de référence.

« *Une politique de l'éducation par l'art, telle qu'elle se met en œuvre dans notre pays, décentralisée, basée sur une pédagogie de projet, inscrite dans les territoires... sera inévitablement foisonnante et diversifiée, puisqu'elle s'appuiera sur l'invention des acteurs, sur la créativité des partenaires et sur les ressources artistiques territoriales. Pour lui donner sens, nous suggérons la création d'un « pôle national de référence », à savoir une équipe légère, spécialisée, chargée d'observer les initiatives, de les évaluer, de les faire connaître, d'aider les acteurs à concevoir et à améliorer leurs projets, d'accompagner les réseaux existants, de tisser des liens internationaux... »*

IV - VERS DES PLATEFORMES NATIONALE ET TERRITORIALES DE L'EAC

Notre contribution n'aboutit pas la proposition d'un centre de ressources de l'EAC, unique, centralisé, comme on pouvait penser ce type de lieux, il y a une trentaine d'années. On ne peut plus s'intéresser à la diffusion des ressources à partir de leur seul stockage, la gestion des flux prévaut à la collecte, à la conservation. « *L'émiettement des projets, l'absence de structuration dans certains territoires conduit à faire de l'EAC une nébuleuse (...)* »³¹

Il est aujourd'hui plus utile, plus efficace et plus efficient de prévoir un réseau d'espaces ressources et l'animation de ce réseau. Viser un meilleur rendement. Produire ensemble moins d'informations mais de meilleure qualité.

Nous avons la conviction que l'organisation des ressources et leur diffusion est une (des) solution(s) à la complexité du travail et une réponse au changement générationnel qui voit partir en retraite les *militants* de l'EAC.

Nous avons la conviction que l'organisation du partage des ressources (production-diffusion) relève de la responsabilité de la puissance publique et de la compétence partagée des acteurs.

Si nous ne proposons pas une solution mentionnée, ainsi que nous l'avons vu, sous le nom de Pôle national de référence ou Observatoire de l'EAC, nous conservons les fonctions attribuées à ces structures, pour proposer une organisation en réseau et une élaboration concertée, répartissant des fonctions-ressources de préférence à des espaces. Nous pensons les outils de ces fonctions et des scénarios pour les assembler.

Pour ce faire nous proposons :

- un **tableau des fonctions ressources** utiles pour une prise en compte globale de toutes les ressources à traiter ;
- un premier **état descriptif des plateformes et outils** pour la coopération et le partage de ressources ;
- des **scénarios de corrélation**.

Au préalable, un court rappel des valeurs qui nous animent :

- En ce qui concerne l'enjeu et l'intérêt de l'art en éducation, nous renvoyons aux mots de Maguy Marin cités plus haut: « *Aiguiser les sens et les réflexions de cette question pour pouvoir dire comment est-ce que je perçois le monde.* » ;
- Les attentes exprimées par des professionnels, des chercheurs, des agents des services publics appellent des réponses concrètes, mais elles réclament aussi des échanges, pour s'enrichir de l'expérience des autres. C'est pourquoi nous privilégions le principe de coopération ;
- Il faut partir du constat objectif du paysage éparpillé de l'EAC pour favoriser l'orientation de chacun-e, sans prétendre le discipliner (et sans le disciplinariser, c'est-à-dire l'enfermer entre des cloisons de genres)
- La mobilité et le renouvellement des ressources doivent l'emporter contre les illusions du stockage et de l'exhaustivité.

³¹ Rapport de synthèse et propositions de l'Université de l'éducation artistique et culturelle. OPC, 2015 p7.

• **Fonctions ressources**

Nous proposons dans le tableau ci-dessous d'organiser et de présenter les besoins en ressources à partir de trois fonctions :

- 1 - Créer et animer une plateforme nationale (impulsion/coordination/développement des réseaux),
- 2 - Créer des plateformes régionales,
- 3 - Créer un observatoire des états chiffrés.

Ces trois fonctions peuvent être réunies au sein d'un même pôle national de ressources, ou confiées séparément à des entités (in)dépendantes. Quelle que soit l'organisation privilégiée, des liens fonctionnels (structurels ou conventionnels) lient ces fonctions.

Les fonctions 1 et 2 gagneraient à être très reliées. Au sein d'une même structure juridique (d'où le lien par **la couleur**)

Ressources EAC	Fonction 1	Fonction 2	Fonction 3
Description globale	<ul style="list-style-type: none"> - Animer coordonner le champ et les acteurs de l'EAC au niveau national avec une attention croissante à l'international. - Impulser des initiatives, soutenir et valoriser les réalisations, aider à la structuration et à la coordination. 	Appuyer la création de plateformes régionales pour les acteurs de terrain. En partenariat avec les Collectivités territoriales.	Elaborer un observatoire des états chiffrés de l'EAC.
Les services et outils	<ul style="list-style-type: none"> - Impulser une ligne éditoriale et scientifique. - Créer une plateforme numérique d'informations d'intérêt national et progressivement international. - Coordonner accompagner : appui aux territoires, aux réseaux, aux professionnels (tel+mails+rencontres), conseil en développement. - Publier-produire : Tous les 2 ans : Université de l'EAC en alternance avec un grand colloque. Une revue annuelle. Des lettres de diffusion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner une expérimentation puis l'élargissement des plateformes régionales EAC (informations d'intérêt régional) - En relation avec les PREAC et les Pôles d'éducation à l'image. 	Développer un système de gestion de bases de données (SGBD) avec fonction d'édition de données sous formes de tableaux, diagramme, schémas, cartes.
Les moyens humains	0,5 Assistant : administration-comptabilité.	0,5 Assistant : administration-comptabilité.	0,5 Assistant : administration-comptabilité.
	3 ETP + : 1 Directeur : partenariats, communication, éditorial, organisation rencontres. 2 chargés d'information : collectes et alimentation, conseil-appui. Au lancement (puis à sous-traiter) : 1 ingénieur technologie : architecture, développement, saisie et extraction.	2 ETP : 1 responsable information-communication : partenariats, stratégie et développement. 1 ingénieur technologie : architecture développement.. (alimentation et animation plateformes par les régions).	4 ETP : 1 Directeur : partenariats, communication, éditorial. 2 chargés d'information (junior et senior) : collectes et analyses, saisie. 1 ingénieur technologie : architecture développement saisie et extraction.
Pilotage	Conseil d'orientation Conseil scientifique.	Conseil d'orientation Comité de pilotage.	Conseil d'orientation et Conseil scientifique.

• Plateformes

Les portails existants

Les portails ministériels³² et interministériels³³ dédiés à l'EAC et à l'histoire des arts³⁴ proposent une information jugée *institutionnelle* (les programmes, les sources internes, les œuvres). Les entrées thématiques sont réduites, souvent disciplinaires et l'actualisation des liens n'est pas assurée pour tous ces sites. En quelques clics le portail interministériel de l'EAC renvoie l'internaute sur des pages des sites ministériels. Les documents types proposés ne sont plus consultables, etc.

Les *porteurs de projet d'EAC* connaissent peu ces sites, et les utilisent encore moins car ils ne fournissent pas l'information qu'ils cherchent. Toute commande d'un nouveau portail qui reproduirait les erreurs initiales de construction, se contenterait d'une nouvelle présentation sans modifier l'architecture, ou élaborerait un produit conçu par des prestataires méconnaissant les réalités partenariales du domaine de l'EAC serait vouée à l'échec.

Créer deux plateformes et un observatoire

Nous préconisons de construire et de relier deux types de plateforme :

-> Une plateforme nationale

-> Des plateformes régionales, (conçues sur un même modèle adaptable et transférable à chacune des treize régions.)

Qu'est ce qu'une plateforme ?

Une plateforme évoque une structure ouverte et collaborative. Elle constitue la base d'un programme partagé par ceux qui pilotent l'outil ou y participent.

Nous entendons et concevons sous ce terme, d'une part une structure numérique de collecte et de diffusion de ressources et, d'autre part, une offre de services de personne à personne.

La plateforme évoque une structuration légère mais solide, capable d'adaptation et de réactivité, disposant d'une solide capacité réflexive et d'une bonne connaissance du terrain. Objet structurant et évolutif, elle organise des actions, des relations, des circulations, à l'échelle du territoire national et avec une attention progressive à l'international.

Elle ne se substitue pas aux équipements existants.

Pas ou peu de stockage papier, pas de données à consulter sur place, pas de centre de documentation ouvert au public.

Les plateformes travaillent en partenariat et pas en concurrence.

Quelques principes directeurs : reconnaître, identifier et valoriser les ressources collectées et traitées par d'autres et en favoriser l'accès et le partage. Eviter de centraliser l'information, faire levier pour accroître la qualité et l'accès aux données où qu'elles soient. Ne pas figer un modèle. Réagir à l'expérience et apporter des modifications. Animer, suivre les flux. Accompagner les changements.

³² MENESR : <http://eduscol.education.fr/pid23337/education-artistique-et-culturelle.html>

MCC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>

³³ Portail interministériel: <http://www.education.arts.culture.fr>

³⁴ Portail national de ressources Eduscol : <http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>

Une méthodologie évolutive, reposant sur la saisie partagée : la collecte des données procède d'un ensemble de partenaires autorisés à saisir, actualiser et enrichir eux-mêmes leurs informations sous le contrôle d'un-e modérateur-trice.

-> **Fonction 1** : une Plateforme nationale

Une plateforme éditorialisée est plus qu'une chambre d'écho, elle est en capacité (compétences) de contextualiser et d'analyser l'actualité politique, économique, pratique, intellectuelle de l'EAC. Elle communique et partage des réflexions stratégiques sur l'éducation artistique. Elle oriente vers les ressources opérationnelles.

Elle est gérée et alimentée au niveau national, ses objectifs et ses ressources diffèrent des objectifs et ressources des plateformes régionales.

La plateforme nationale s'intéresse aux expériences étrangères et relaie des ressources internationales.

Elle est géographiquement **installée en région**. Mobilité du directeur-trice.

Elle assure via une plateforme numérique :

Une mission de veille, de diffusion, de valorisation :

- Veille sur l'*actualité intellectuelle EAC* : colloques, rencontres, réunions de réseaux, rapports, études, textes officiels, articles, travaux d'étudiants (thèse, mémoires), programmes de recherche, vidéo et images, etc.,
- Veille sur *les formations (inter)-nationales* : ESPÉ, PREAC, ARDC ou ADDC...
Qui organise? Quels contenus? Quelle durée? Quels publics ?
- Veille sur *les formations locales* dont les thématiques sont particulièrement innovantes,
- Veille sur les *expériences*, les pratiques innovantes, leurs évaluations, le repérage de dispositifs phares ou nouveaux, leurs bilans, les appels d'offre etc.,
- Veille sur la production audiovisuelle en EAC,
- Veille sur les *pôles ressources existants*, connaître leurs spécificités et leurs compétences, les produits ressources qu'ils éditent pour réorienter les demandes (cartographie des ressources), les services qu'ils proposent. Structure un réseau fédérant les principaux acteurs des divers champs de l'EAC et les plateformes régionales Travaille particulièrement avec les PREAC,
- Veille sur les *personnes ressources*. Constitution d'un vivier d'experts, intervenants en formation, conseils, élus, chercheurs etc.,
- Base de données bibliographiques alimentée avec les plateformes régionales.

L'accès à ces veilles et bases résulte de l'interrogation à distance du système d'information numérique et de l'inscription à des lettres de diffusion produites par la plateforme, via un site internet.

Le site internet est un enjeu fort du projet. Son design, son architecture, ses photos, ses vidéos et tutoriels en reflètent l'esprit. Cependant ses dimensions artistique et pédagogique n'interdisent pas, bien au contraire, une grande vigilance quant à l'authentification, la hiérarchisation et l'actualisation des informations.

Une mission d'appui, d'encouragement au développement et de structuration des réseaux : La plateforme nationale impulse véritablement une dynamique territoriale en direction du terrain et à partir du terrain

Les professionnels veulent disposer d'informations et de données d'actualité. Ils souhaitent intégrer des réseaux, demandent à réfléchir collectivement à leurs pratiques et trouvent dans ces confrontations d'expériences et d'informations une occasion de prendre de la distance pour construire leurs propres analyses. Ils attendent des points de vue éclairants et argumentés. Certains (et de plus en plus) sont aussi des pourvoyeurs de ressources, inventent des outils (voir par exemple le projet de la DAAC de Lille en cours, de production de capsules vidéo de formation en partenariat avec le service innovation numérique de l'ESPE de Lille).

La plateforme est incarnée par un état d'esprit de disponibilité et de recherche, elle propose des services qui évolueront :

- un service de suivi et de réponses à des demandes téléphoniques et par courriels. L'objectif principal vise l'orientation des demandes vers des interlocuteurs ou pôles de ressources compétents. C'est un service limité mais indispensable,
- une capacité à favoriser les contacts et les initiatives, développer, proposer, mettre en contact pour favoriser des études, des recherches action, des évaluations,
- l'accompagnement pour organiser des réseaux de proximité (géographiques ou thématiques), impliquer davantage des grands établissements publics dans le partage de leurs savoir-faire et de leurs connaissances, comme le fait déjà le CND auprès des PREAC danse,
- l'appui pour que s'élaborent et se renouvèlent les formations initiales et continues, en présentiel ou en ligne, capables de renforcer les compétences,
- le développement du recours à la vidéo à tous les stades des projets et actions EAC (traces mémoire, formation, analyse, évaluation, valorisation etc.),
- l'animation du réseau des plateformes régionales décrites ci-après.

Une mission de conseil en direction des élus et des collectivités territoriales

Il s'agit de répondre aux demandes de collectivités pour aider à la décision, pour engager un diagnostic de territoire préalable aux projets éducatifs et culturels de territoire, produire une évaluation des actions de terrain, ré-interroger les dispositifs artistiques et culturels destinés aux jeunes, faire lien avec les politiques de territoires ou de publics prioritaires, orienter vers des artistes, des chercheurs susceptibles de répondre à leurs appels à projets ou encore offrir des comparaisons possibles avec d'autres actions, d'autres territoires, d'autres pays...

Une mission pour l'organisation de rencontres nationales, internationales

La création d'événements centrés sur l'EAC, vise la réflexion prospective et non la communication institutionnelle. Elle recherche la confrontation des savoirs et le partage du sens.

La plateforme organise l'université annuelle de l'EAC souhaitée par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture.

Elle organise des colloques nationaux et internationaux ainsi que des séminaires ou des journées d'étude.

Une mission d'édition

Elle édite les actes des rencontres qu'elle organise.

Elle coordonne en partenariat avec un éditeur capable d'une plus large diffusion, sous une forme restant à déterminer, un ouvrage annuel ou un numéro thématique annuel d'une revue annuelle articulant expérience et réflexion sur l'EAC.

Elle produit toujours en partenariat avec des producteurs ou éditeurs actifs auprès des milieux artistiques ou de la communauté éducative, des documentaires vidéo sur diverses thématiques et expériences à enjeu national ou international.

-> Fonction 2 : des Plateformes régionales numériques

Les régions en tant que niveau intermédiaire entre le communal et le national, désormais ramenées au nombre de treize, constituent une base intéressante pour fédérer l'organisation des ressources locales.

La conférence territoriale de l'action publique (CTAP³⁵) instituée dans chaque région doit se saisir des questions culturelles. Par le biais d'une commission dédiée à ce sujet, elle peut donc devenir, comme le propose le rapport Doucet, l'instance qui établit les modalités de coopération territoriales pour l'EAC, ces orientations sont discutées au sein des *Comités territoriaux de pilotage*³⁶ qui organisent leur mise en œuvre.

Le réseau des plateformes régionales est coordonné par la plateforme nationale.

La plateforme numérique (par région) gère les ressources numériques régionales et locales.

Chaque plateforme régionale reste en lien avec la plateforme nationale et en lien avec le réseau des plateformes régionales.

Leur développement s'accorde avec les PREAC et avec les Pôles d'éducation à l'image.

Ces plateformes sont destinées en premier lieu aux opérateurs locaux de l'EAC.

Quelles ressources ?

- Base de données bibliographiques alimentée par les plateformes régionales (complément à la base bibliographique nationale gérée par la plateforme nationale),
- Inventaire des ressources artistiques, culturelles : les lieux de conservation, production, création, diffusion, les ressources patrimoniales, les lieux de formation des artistes, les laboratoires de recherche s'intéressant à l'EAC,
- Veille sur les projets EAC du territoire, valoriser les pratiques terrain, recherche, ressources et les projets les plus intéressants,
- Veille et circulation des informations sur les rencontres et formation régionales, locales,

³⁵ La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles institue dans chaque région une conférence territoriale de l'action publique (CTAP). Selon l'article L1111-9-1 du CGCT, cette conférence peut débattre et rendre des avis sur tous les sujets relatifs à l'exercice de compétences et à la conduite de politiques publiques nécessitant une coordination ou une délégation de compétences entre les collectivités territoriales et leurs groupements.

³⁶ Les *Comités territoriaux de pilotage* établis par la Circulaire interministérielle du 3 mai 2013 *Le parcours d'éducation artistique et culturelle (circulaire n° 2013-073 du 3-5-2013 MEN - DGESCO)*
http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71673

- Mise en réseau et circulation des informations, des connaissances et des savoir-faire, des trouvailles, des pratiques innovantes, partager les analyses et faire relais avec les niveaux national-local,
- Animation du réseau des PREAC et des Pôles d'éducation à l'image,
- Impulsion des pratiques de qualité et des pratiques nouvelles : projets, évaluation, prise en compte des élèves, des jeunes, des familles...

Les ressources sont situées au plus proche des territoires. Un modèle de plateforme régionale se déclinant dans chaque région permet de coopérer, capitaliser, mutualiser, valoriser, échanger tout en prenant en compte les spécificités locales.

-> Fonction 3 : états chiffrés

L'observatoire des états chiffrés de l'éducation artistique et culturelle assure une mission centrale de collecte de données chiffrées.

Cette collecte repose sur le repérage des chiffres existant mais dispersés et sur la constitution de nouvelles données à partir d'enquêtes et de questionnaires.

Ces statistiques sont enregistrées dans une base (ou un système de bases) de données d'où elles peuvent être extraites, travaillées pour exprimer des résultats livrables sous formes de tableaux, graphiques, cartes, etc.

L'objectif étant d'enrichir la connaissance statistique, la hiérarchiser, la valoriser, l'analyser, la diffuser.

L'observatoire se développe à partir d'orientations et de préconisations stratégiques, scientifiques, techniques, définies au sein d'un conseil d'orientation et d'un conseil scientifique légitimes pour instaurer une coopération avec les services publics partenaires. Le HCEAC est représenté dans ces instances, ainsi que la Plateforme nationale. D'autres partenaires sont associés dans ces instances et dans des groupes de travail : commanditaires, collecteurs et acteurs de terrain, chercheurs.

- Pour définir des modalités communes de recueils de données. L'exploitation des données statistiques (comparaisons, globalisation, concaténation...) n'est possible qu'à la condition d'avoir harmonisé les choix des indicateurs et les formats des outils de gestion et de collecte (bases de données, enquêtes et questionnaires),
- Pour choisir les contenus de collectes ponctuelles ou régulières, les sujets d'études, pour impulser des choix d'observations coordonnées sous forme de grands chantiers sur un territoire précis ou élargi, pour prioriser les dispositifs, les catégories de jeunes, les temps de l'éducation artistique à observer,
- Pour prescrire la réalisation de travaux par des administrations et des commandes d'enquêtes passées auprès d'équipes universitaires ou bureaux d'études,
- Pour partager les analyses, les résultats, les diagnostics.

Les résultats des travaux de l'observatoire sont diffusés soit directement par l'observatoire soit par délégation à la Plateforme nationale.

• Scénarios

Trois scénarios pour organiser les fonctions-ressources sont proposés ci-dessous. La puissance publique assume la responsabilité d'un service public de l'EAC : elle l'a affirmé à plusieurs reprises même si elle ne l'a pas encore démontré dans les faits. Les présidences de Nicolas Sarkozy et de François Hollande ont inscrit cette priorité dans des textes législatifs et réglementaires. La généralisation des *parcours d'éducation artistique et culturelle* sur tout le territoire national et ultramarin, est en cours. Cette responsabilité s'étend maintenant à l'appui des professionnels porteurs de projets, initiateurs et décideurs, elle guide l'apport d'outils fonctionnels, et doit conduire à dessiner le schéma organisationnel de l'accès aux ressources puis à l'engager.

Les scénarios ci-dessous prennent en charge diversement les fonctions ressources décrites précédemment, les regroupant ou les scindant. Quelle que soit la formule retenue, la coopération³⁷ des partenaires impliqués constitue l'impératif qui assurera la cohérence des services fournis et leur efficacité économique.

1. Conférer à l'État la mission d'un service public des ressources en EAC ;
Élargir les missions du Haut Conseil à l'Éducation artistique et culturelle.
2. Répartir la responsabilité d'un service public des ressources en EAC ;
Créer une agence nationale (Plateforme nationale, ayant statut d'établissement public), créer des agences régionales (Plateformes régionales, ayant statut d'EPCC), créer un Observatoire des États chiffrés (sous forme de mission interministérielle ou GIP).
3. Déléguer la responsabilité d'un service public des ressources en EAC ;
Confier une mission pérenne à l'Observatoire des politiques culturelles (correspondant aux missions de la plateforme nationale) ;
Confier aux conseils régionaux et aux DRAC, avec le concours des délégations académiques aux arts et à la culture (DAAC) la création des plateformes régionales ;
Renforcer la coordination interministérielle des services d'études et des Inspections pour produire des données chiffrées.

³⁷ Frédéric Lafond - président de la FNADAC : « Au grand couple historique « démocratisation et décentralisation » culturelle, il faut associer un autre paradigme aujourd'hui plus flou, moins stable, moins vertical, plus diverse, plus fragile, plus multidirectionnel, plus ouvert et systémique celui qui associe « coopération et territorialisation » <http://fnadac.fr/la-fnadac/president/>

Chacun de ses scénarios présente des atouts et des risques :

	Scenario 1	Scénario 2	Scénario 3
	- HCEAC Responsabilité des trois fonctions.	- Agence nationale, - Plateformes régionales, - Observatoire des états chiffrés.	- Mission OPC, - Plateformes régionales, - Coordination interministérielle d'observation quantitative.
Atouts	- Renforce la relation interministérielle, - Volonté nationale.	- Volonté politique et impulsion forte, - Circulation sur l'ensemble du territoire, - Forte coopération.	- Savoir-faire, expérience et infrastructure de l'OPC, - Réseau de l'OPC notamment avec les CT, art et culture, - Localisation en région (Grenoble).
Risques	- Très éloigné du terrain, - Institutionnalisation, - Plus faible réactivité.	- Difficulté à structurer juridiquement chaque fonction en pensant la coopération des trois.	- OPC pas repéré dans le secteur de l'éducation, - Puissance d'agir réduite, - Pérennité mal assurée.

CONCLUSION

Agir par la ressource, démultiplier par la coopération

L'université de l'EAC en 2014, réunissant plus de 100 professionnels, et la mission Doucet à l'automne 2016 partant à la rencontre de 350 acteurs de ces « territoires de l'EAC », ont clairement reflété l'importance conférée par tous à disposer de ressources (informations, formations, expertises).

Tous qui œuvrent dans les métiers de la transmission, la décision, l'organisation, la création le savent bien, ce sont l'information et l'échange qui nourrissent le pouvoir d'agir. N'est-ce pas là aussi l'un des enseignements de fond des processus d'EAC ? Rencontrer, pratiquer, discuter...

Si l'intérêt, voire l'enjeu des ressources semble désormais faire consensus, l'organisation de leur production et circulation n'est pas encore prise en charge par les pouvoirs publics.

L'information est un bien économique paradoxal. Les ressources en EAC n'ont intrinsèquement pas de valeur financière mais elles rendent plus efficace et surtout plus pertinente l'action de celui qui en dispose au bon moment. La connaissance et les savoir-faire des acteurs garantissent l'efficacité des financements publics injectés dans les politiques et les projets d'EAC.

Les deux difficultés majeures constatées aujourd'hui concernent les inégalités territoriales et la qualité à accroître des projets. Une plus grande concertation des partenaires, via les comités de pilotages et les conférences territoriales de l'action publique, ainsi que le préconisent tous les rapports, serait certes une véritable progrès. Ces instances ne remplaceront cependant pas l'action

des pôle(s) ressources territorial(aux) qui garantiraient la coordination de la mise en œuvre des décisions issues de ces concertations.

Notre contribution propose et précise une organisation territoriale, nationale, régionale avec des ramifications locales, la gestion des ressources s'attachant à tenir l'abscisse et l'ordonnée du contexte c'est à dire la diversité d'acteurs et de projets et la diversité de territoires inégaux et de territoires éducatifs.

Notre contribution tente d'objectiver ces ressources en les distinguant selon trois types : pratiques, scientifiques, chiffrées.

Les trois scénarios proposés imaginent la création de plusieurs pôles de ressources répartis et coordonnés sur le territoire.

Le premier scénario à partir du HCEAC organise un système pyramidal.

Le deuxième scénario préconise un système réticulaire.

Le troisième scénario aménage une délégation de service.

Aucune de ces options ne centralise la circulation des informations Toutes nécessitent mobilité, légèreté, coopération. Cette nécessaire souplesse ne doit pas rimer avec faiblesse. Faute de coordination et de coopération dans le domaine de la ressource, l'ensemble des objectifs des politiques d'EAC risque de rester lettre morte. Animer, impulser, faire levier, agir par la mobilisation des communautés de travail : cet impératif vaut bien un regain de volonté politique.

ANNEXES

• *Bibliographie sélective*

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

(article10) a introduit l'éducation artistique et culturelle comme contribution à la formation des élèves.

« **L'éducation artistique et culturelle** contribue à l'épanouissement des aptitudes individuelles et à l'égalité d'accès à la culture. Elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques. »

NOTRe en août 2015 («La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'État dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 »)

et LCAP juillet 2016 : « la loi Liberté de Création Architecture Patrimoine dans son article 2 (« L'État, à travers ses services centraux et déconcentrés, les collectivités territoriales et leurs groupements ainsi que leurs établissements publics définissent et mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels des personnes énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005, une politique de service public en faveur de la création artistique. »)

L'EAC est généralisée par la mise en place du Parcours d'Education artistique et culturelle,(circulaire du 3 mai 2013, arrêté du 1er juillet 2015)

Rapports officiels (État)

BOUET, Jérôme. (Avec le concours de Claire Lamboley)

Pour un accès de tous les jeunes à l'art et à la culture. Consultation sur l'éducation artistique et culturelle. Rapport présenté au nom du comité de la consultation, présidé par Marie Desplechin. Paris : ministère de la Culture et de la Communication, janvier 2013, 34 pages.

www.culturecommunication.gouv.fr/content/.../130130%20Rapport%20EAC%20vF.pdf

BOUVIER AJAM, Laurent ; CABRAL, Sylvie.

Portail interministériel de l'EAC. Etude des besoins dans le cadre du projet de refonte. Paris : Cabinet OU-ROUK, commande des MENSUR et MCC, trois documents 1) Synthèse et recommandation 6p. ; 2) Synthèse de l'étude des besoins 31p. ; 3) Recommandations fonctionnelles, avril 2016, 24p.)

CARTRON, Françoise.

Rapport à Monsieur le Premier Ministre sur la mise en place des PEDT : Une réforme dans le rythme, vers une nouvelle étape qualitative. Rapport au Premier Ministre. Paris : République française, mai 2016, 226 pages.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/05 - mai/95/9/rapport_projets_educatifs_de_territoires_definitif_579959.pdf

DOUCET, Sandrine.

Les territoires de l'éducation artistique et culturelle. Rapport au Premier Ministre. Paris : République française, janvier 2017, 107 pages.

<http://www2.assemblee-nationale.fr/static/14/comaffcult/170124%20Synthèse%20du%20rapport%20EAC%20-%20Sandrine%20Doucet.pdf>

LAURET, Jean-Marc ; MOIRIN, Jean-Yves ; LE GUEVEL, Anne-Marie

État des lieux des dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Rapport IGAC, IGEN. Paris : ministère de la Culture et de la communication, ministère de l'Éducation nationale; 2012, 60 pages.
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2013/76/2/Rapport-2012-124-IGEN_258762.pdf

LOEFFEL, Laurence ; MAURET, Jean-Marc ; MAESTRACCI, Vincent ; SULTAN, Philippe ; PEBRIER, Sylvie.

Les centre de formation des musiciens intervenants-CFMI. Paris : Ministères de la Culture, ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, novembre 2016, 117 pages.

Synthèse de l'étude par les auteurs en 5 pages.

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2016/20/1/2016-048_2016-12_CFMI_690201.pdf

WALLON, Emmanuel.

Sources et ressources pour le spectacle vivant. Rapport au ministère de la Culture et de la Communication. Paris. 2005. *L'éventail des missions* tome I, 223 pages. *La palette des compétences et des disciplines* tome II, 450 pages. Annexes 395 pages .

http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/rapports/wallon/rapport_wallon-tome1.pdf

Communications ministérielles

MCC

Un grand projet pour l'éducation artistique et culturelle : une priorité pour la jeunesse. Conférence de presse d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication. Paris : ministère de la Culture et de la communication, 16 septembre 2013, 13 pages.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Dossiers-de-presse/Un-grand-projet-pour-l-education-artistique-et-culturelle-une-priorite-pour-la-jeunesse>

Feuille de route conjointe (MENSUR / MCC) Éducation artistique et culturelle 2015-2017. Paris : ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministère de la Culture et de la Communication, Juin 2015, 11 pages.

Feuille de route du 11 février 2015. *Éducation artistique et culturelle, éducation aux médias et à l'information.* Paris : ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et ministère de la Culture et de la Communication, 8 pages.

http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_-fevrier/27/2/

[DP_Education_artistique_culturelle_bdef_391272.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/02_-fevrier/27/2/DP_Education_artistique_culturelle_bdef_391272.pdf)

Journée nationale de formation sur le parcours EAC, 14 décembre 2015. Ministère de l'Éducation Nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche et ministère de la Culture et de la Communication. Séquences Vidéo Robin Hélène Orain, Christopher Miles, Renucci, Alain Berthoz.

Présentation : « À l'occasion de la publication de l'arrêté du 1er juillet 2015 relatif au référentiel des compétences à acquérir dans le cadre de la scolarité grâce au parcours d'éducation artistique et culturelle, les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation ont souhaité s'associer pour concevoir une journée de formation nationale conjointe, qui s'est déroulée le lundi 14 décembre 2015 au musée national de l'histoire de l'immigration. »

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle/Actualites/Journee-nationale-de-formation-sur-le-parcours-EAC-14-decembre-2015>

HCEAC

MILES, Christopher.

Le plan national Education artistique et culturelle. Bilan 2014-2015. Paris : Ministère de la Culture et de la Communication, Secrétaire général du ministère de la Culture et de la Communication, 2016, 38 pages.

Présenté au Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle le lundi 1er février 2016 avec les notes suivantes : Mise en œuvre du plan national Education artistique et culturelle. Bilan 2014-2015 du ministère de la Culture et de la Communication. *Commentaires du Powerpoint*, 2016, 38 pages.

+ Commentaires du Powerpoint , 38 pages.

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Education-artistique-et-culturelle/Actualites/Seance-du-Haut-Conseil-de-l-education-artistique-et-culturelle-du-1er-fevrier-2016>

Autre littérature EAC

BORDEAUX, Marie-Christine ; DESCHAMPS, François.

Éducation artistique, l'éternel retour ? Une ambition nationale à l'épreuve des territoires. Toulouse : Éditions de l'Attribut, 176 pages, 2013.

CARASSO, Jean-Gabriel.

Nos enfants ont-ils droit à l'art et à la culture ? Manifeste pour une politique de l'éducation artistique et culturelle. Toulouse : Éditions de l'Attribut, 128 pages, 2011.

CIRET, Jean-Paul (médiateur du séminaire).

Éducation artistique et culturelle : pourquoi et comment aller plus loin ? Synthèse des débats et énoncé des propositions. L'Observatoire de la culture de la Fondation Jean-Jaurès a réuni en octobre 2016, une quinzaine d'acteurs de l'éducation artistique et culturelle, chercheurs, artistes, responsables ministériels, élus, cadres territoriaux, responsables d'institutions culturelles et responsables associatifs pour faire le point. Paris : Fondation Jean Jaurès, 16 février 2017, 6 parties, 36 pages.

<https://jean-jaures.org/nos-productions/education-artistique-et-culturelle-pourquoi-et-comment-aller-plus-loin>

CLEMENT, Bérengère.

Restitution de l'enquête : la généralisation du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) dans les écoles, collèges et lycées (Académie de Lille 2015-2016). Lille : Rectorat DAAC, mars 2017.

DELMAS, Fanny ; QUIBLIER, Marie.

L'action des CCN en direction des publics. Paris : Association des centres chorégraphiques nationaux (ACCN), décembre 2016, 44 pages.

Présentation : À travers cette étude, il s'agit de partager la réflexion au sein du réseau et de mettre en lumière la singularité des actions et des pratiques des CCN auprès de l'ensemble des professionnels engagés sur ce champ. A partir des actions conduites dans les 19 CCN entre 2008 et 2012.

http://www.accn.fr/actualites/29_L-ACTION-DES-CCN-EN-DIRECTION-DES-PUBLICS-Synthese-analytique-2008-2012

GIBAULT, Claire.

Pour une politique de développement du spectacle vivant : l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Rapport du CESE. Paris : Conseil économique, social et environnemental octobre 2013, 159 pages.

http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Rapports/2013/2013_21_education_artistique.pdf

KERLAN, Alain (dir) ; CARRAUD, Françoise ; CHOQUET, Céline ; LANGAR, Samia.

Un collège saisit par les arts Essai sur une expérimentation de classe artistique. Toulouse : Éditions de l'Attribut, 2015, 128 pages

LANG, Jack.

Une école élitaine pour tous. Paris : Gallimard Folio, 2003, 756 pages.

LAURET, Jean-Marc.

La place de l'EAC dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école. Paris, 22 septembre 2016, 7 pages.

LISMONDE, Pascale.

Les arts à l'école le plan de Jack Lang et Catherine Tasca. Paris : Gallimard Folio et CDNP Réseau, 2002, 254 pages.

OPC.

Synthèse de l'université de l'EAC. Grenoble : Observatoire des politiques culturelles et ministère de la Culture et de la Communication, 2015, 23 pages.
http://aset.cnd.fr/IMG/pdf/Synthese_universite_EAC_2014.pdf

PERIGOIS, Samuel.

Rapport d'enquête sur Les agences culturelles territoriales : état des lieux. Grenoble : Observatoire des Politiques Culturelles et Agence culturelle d'Alsace, 2016, 41 pages.
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/67144-les-agences-culturelles-territoriales-etat-des-lieux.pdf>

STUTZ, Marie.

Etude de faisabilité pour la création d'un lieu ressources dédié aux projets d'éducation par le théâtre. Université Paris 12 - Dauphine, Master 2 Gestion des organisations culturelles. Année 2013-2014. Paris : Université Paris 12, 2014, 90 pages.

IRMA

De la ressource en milieu culturel. Une fonction, des métiers, un engagement
Article en ligne. Paris : IRMA, mardi, 6 avril 2010 - mis à jour le mercredi 7 septembre 2016, 11 pages.
http://www.irma.asso.fr/spip.php?page=imprimer_articulo&id_article=8181

Conférence permanente des centres nationaux de ressources

Enjeux de la ressource dans le domaine culturel. Compte-rendu de la rencontre du mardi 1^{er} juin 2010 organisée par la "Conférence permanente des centres nationaux de ressources" (CND, CNT, HorsLesMurs, Irma) à Paris, 2010, 34 pages.
<http://horslesmurs.fr/wp-content/uploads/2014/04/2100601-CRRessource.pdf>

FNCC

Pour réussir la généralisation de l'EAC. Saint-Etienne : FNCC, 2013, 2 pages.
http://www.fncc.fr/IMG/pdf/EAC_et_rythmes_scolaires.pdf

Sites et portails

Portail interministériel de l'EAC Eduscol (MEN/MCC)

<http://www.education.arts.culture.fr>

Portail national Histoire des arts

<http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/>

Eduscol EAC

Site MENESR : <http://eduscol.education.fr/pid23337/education-artistique-et-culturelle.html>

Site EAC MCC

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle>

Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle

<http://hceac.com>

Observatoire de la lecture publique - MCC

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique>
Enquête annuelle et cartographie.

Pour l'Éducation par l'art

<http://www.educationparlart.com/>

Numeridanse.tv

1^{ère} vidéothèque internationale de danse en ligne et entièrement gratuite.
<http://www.numeridanse.tv/fr/>

dATA-dANsE

Cet outil numérique facilite la médiation de l'art chorégraphique.

www.data-danse.numeridanse.tv

Maison du geste et de l'image (Paris)

www.mgi-paris.org/education-artistique

Enfance, art et langages (Lyon)

www.eal.lyon.fr

Project Zero, Harvard School graduate of education (USA)

<http://www.pz.harvard.edu>

ANRAT

<http://www.anrat.net>

Artcena

<http://www.artcena.fr>

CND

<http://www.cnd.fr/missions>

pARTager

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

Réseau Canopé -

<http://www.cndp.fr/crdp-paris/Plateformes-et-sites-Reseau-Canope>

- La classe l'œuvre.
<https://www.reseau-canope.fr/la-classe-loeuvre/accueil.html>
- Théâtre, Pièces (dé)montée.
Dossiers en partenariat avec Théâtre contemporain.net.
<http://crdp.ac-paris.fr/piece-demontee/>

CRIS (Centre de Ressources Internationales de la Scène)

Ressources en ligne autour des écritures et de la création théâtrale contemporaines.

<http://www.ressources-theatre.net>

INJEP

<http://www.injep.fr>

Arts vivants Départements

<http://www.arts-vivants-departements.fr/education-et-enseignements-artistiques.html?DocuTri=DatePUBLI%20ASC&PHPSESSID=bd2eeca4c6349f10bdc89ab7f21ad7b7>

Idéothèque de l'OPC.

Accessible sur abonnement à partir du site internet. Essentiellement des articles en ligne.

<http://collectivites.observatoire-culture.net>

Annexes

• *Entretiens (novembre 2016-avril 2017)*

Marie-Christine Bordeaux, professeure des universités Grenoble

Jacqueline Broll, directrice Pôle action culturelle et territoire DRAC ARA

Jean-Gabriel Carasso, directeur de L'Oiseau rare, auteur/réalisateur.

Jean-Charles Chabanne, professeur des universités, IFE

Bérengère Clément, déléguée académique aux arts et à la culture, IA-IPR en lettres, Rectorat de Lille

Gwenola David, directrice Artcena

Fanny Delmas, responsable du pôle Éducation artistique et culturelle

François Deschamps, directeur général adjoint, chargé de la culture
Commune nouvelle d'Annecy

Ghyslaine Deslaurier, chargée d'études pour la culture scientifique, technique et industrielle Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives — DGESCO

Estelle Derquenne, coordinatrice Scènes d'Enfance ASSITEJ France

Emmanuel Ethis, recteur de l'Académie de Nice, Vice-Président HCEAC

Yves Fournel, directeur POLOC

Philippe Galais, Inspecteur général de l'éducation nationale

Thibaud Kaiser, chargé de mission refonte du site EAC du CND

Alain Kerlan, professeur des universités honoraire

Elizabeth Ladrat, chargée de mission éducation artistique et culturelle, DEDAC, SCPCI, ministère de la Culture et de la Communication.

Jean-Claude Lallias, conseiller Théâtre, Délégation aux arts et à la culture, ministère de l'Éducation nationale, Canopé.

Delphine Laroche, chargée de l'EAC. Bureau des actions éducatives, culturelles et sportives — DGESCO MENESR

Jean-Marc Lauret, chargé de mission d'inspection générale au ministère de la Culture

Geneviève Lefaure, Scènes d'enfance-Assitej-France

Michel Lussault, directeur IFE

Anouk Médard, responsable PREAC danse et art du mouvement-Lyon

Evelyne Panato, directrice MGI

Jean-Pierre Saez, directeur OPC

André Santelli, expert Expert auprès du Secrétariat général du ministère de la Culture et de la Communication (SCPCI), Mission Doucet.

Marie Stutz, directrice ANRAT

Robin Renucci, metteur en scène directeur CDN Les Tréteaux de France

Olivier Tur, conseiller en charge du projet « création en cours », de l'éducation artistique et culturelle et de l'éducation populaire au cabinet d'Audrey Azoulay, ministre de la Culture et de la Communication.

Emmanuel Wallon, professeur des universités, Paris Nanterre.

Annexes

• *Sigles - abréviations*

ACMISA : (Groupement d'intérêt public) – Action culturelle en milieu scolaire d'Alsace
ANRAT : Association nationale de recherche et d'action théâtrale
CATP : Conférence territoriale de l'action publique
CFMI : Centre de formation des musiciens intervenants
Classe à PAC : Classe à projet artistique et culturel
CND : Centre national de la danse
CNSMD : Conservatoire national supérieur de musique et de danse
DAAC : Délégation académique aux arts et à la culture
DEPS : Département des études, de la prospective et de la statistique
DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
EAC : Education artistique et culturelle
ESPÉ : École Supérieure du professorat et de l'éducation
ENSATT : Ecole nationale supérieure des arts et techniques du spectacle
EHESS : École des hautes études en sciences sociales
HCEAC : Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle
IGAC : Inspection générale des affaires culturelles
IGEN : Inspection générale de l'éducation nationale
IGAENR : Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche
INJEP : Institut national la jeunesse et de de l'éducation populaire
IRMA : Information et ressources pour les musiques actuelles
LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.
OPC : Observatoire des politiques culturelles
PEDT : Projet éducatif de territoire
POLOC : Observatoire des Politiques Locales d'Education et de la Réussite Educative
PREAC : Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle
SG : Secrétariat général